Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

Sud Avesnois
Terre de talent et d'ambition
Communauté de Communes

Rapport d'activité 2018

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

INTRODUCTION

DANS LE BUT D'AMELIORER LE DEBAT DEMOCRATIQUE EN CE QUI CONCERNE LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE. LA LOI N°99.586 DU 12 JUILLET 1999 RELATIVE AU RENFORCEMENT ET À LA SIMPLIFICATION DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE, A INTRODUIT DANS LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES L'ARTICLE 45211-39 QUI STIPULE:

«LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE ADRESSE CHAQUE ANNEE, AVANT LE 30 SEPTEMBRE, AU MAIRE DE CHAQUE COMMUNE MEMBRE UN RAPPORT RETRAÇANT L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT ACCOMPAGNE DU COMPTE ADMINISTRATIF ARRETE PAR L'ORGANE DELIBERANT DE L'ETABLISSEMENT. CE RAPPORT FAIT L'OBJET D'UNE COMMUNICATION PAR LE MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE PUBLIQUE, AU COURS DE LA QUELLE LES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A L'ORGANE DELIBERANT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE, SONT ENTENDUS.»

LA PRESENTATION DE CE RAPPORT EST ETABLIE EN APPLICATION DE CES DISPOSITIONS. CE BILAN RETRACE LES ACTIONS MENEES EN 2018 EN FONCTION DES COMPETENCES DE l'EPCI.

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

NOTRE TERRITOIRE

En quelques chiffres

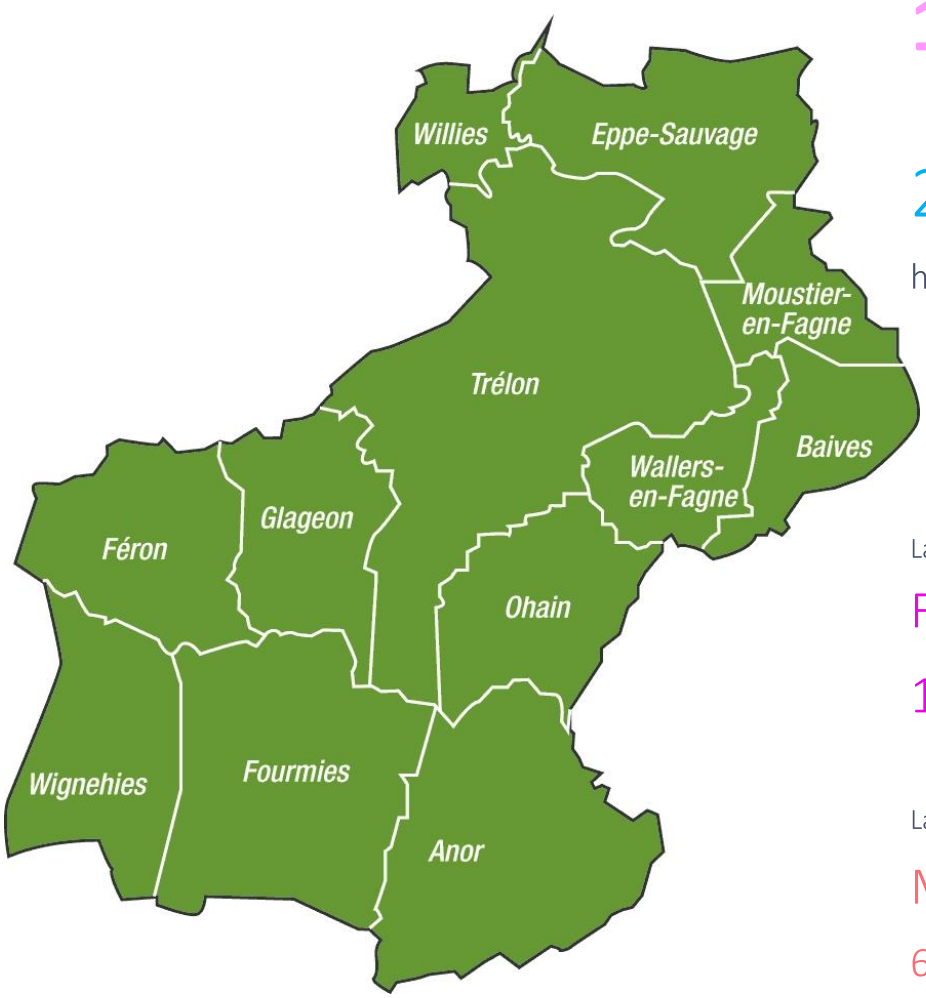

12 Communes

179 Km²

26 728

habitants

La plus grande commune :

FOURMIES

12 601 habitants

La plus petite :

Moustier-en-Fagne

62 habitants

Un territoire au carrefour de l'Europe situé à seulement:

1h de Valenciennes

1h40 de Lille

2h deBruxelles

3h deParis

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

Table des matières

Première partie : Territoire et Gouvernance 1
1. Le territoire 1
2. La gouvernance 1
a) Les compétences communautaires 1
b) Les instances communautaires 4
Deuxième Partie : Les moyens de la CCSA 8
1. Les finances communautaires 8
a) Le Budget principal 8
b) Le Budget annexe : Environnement 12
2. Les moyens humains 14
3. Les outils de communication 15
Troisième partie : L'activité communautaire 17
1. Développement économique 17
a) Etat du patrimoine intercommunal 17
b) Les Travaux au niveau des bâtiments 17
c) Le PIDE 18
d) Promotion économique 19
e) Conseil de développement 21
f) Schéma Directeur des Usages et Services numériques 21
g) Transport à la Demande 22
2. Contractualisation 22
a) Le Contrat de Ruralité 22
b) Le PACTE et le CTES 23
3. Développement Rural 24
a) La Journée de la Ruralité 2018 24
b) Plan d'actions agricoles et rurales 25
4. Objectif Blue Stone 27
a) Accompagnement des entreprises 27
b) Carrefour Européen de la Pierre Bleue 27
5. Economie touristique 28
a) Office de tourisme du Sud-Avesnois 28
b) Les Gîtes 30
6. Maisons de santé 31
7. Réseau de lecture publique transfrontalier Médi@'pass 33
8. Ecomusée 34
9. LE PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) 34
10. Aire d'accueil des Gens du Voyage 35
11. Services techniques 36

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

a) Service Insertion 36
b) Service Festivités 39
c) Service sérigraphie/signalétique.....39
d) Transport des denrées pour les Restos du cœur.....39
12. Rapport annuel déchets - environnement 40

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

PREMIERE PARTIE : TERRITOIRE ET GOUVERNANCE

1. Le territoire

La Communauté de Communes Sud Avesnois regroupe les **12 communes** du canton de Fourmies.

COMMUNES	***POPULATION TOTALE***
Anor	3414
Baives	162
Eppe Sauvage	274
Féron	585
Fourmies	12601
Glageon	1838
Moustier-en-Fagne	62
Ohain	1248
Trélon	3039
Wallers-en-Fagne	297
Wignehies	3048
Willies	160
Total	***26 728 (11 200 foyers)***

Située dans la Région Haut de France, au Sud du département du Nord et nichée au cœur d'espaces naturels, la communauté de Communes Sud-Avesnois dispose d'un environnement exceptionnel et d'un cadre de vie agréable.

2. La gouvernance

a) Les compétences communautaires

Compétences obligatoires :

AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- Elaboration et mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale (SCoT)
  Et de tout autre schéma directeur de même nature et/ou schéma(s) de secteur(s)
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire.
- Plan local d'urbanisme
- Document d'urbanisme et tenant lieu et carte communale

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Création, aménagement, gestion, entretien de zone d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaires, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme ;

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS, DITE GEMAPI.

Compétences optionnelles

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, LE CAS ECHEANT DANS LA REALISATION DES SCHEMAS DEPARTEMENTAUX OU NATIONAUX DE SOUTIEN A LA DEMANDE D'ACTIONS DE MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE

- Actions de maîtrise de la demande d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre.

POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

- Actions d'intérêt communautaire en faveur de l'amélioration de logements.

CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT SPORTIF DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE :

- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire

POLITIQUE DE LOGEMENT SOCIAL D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET ACTION, PAR DES OPERATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE, EN FAVEUR DU LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES.

Compétences Facultatives

- Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) : versement du contingent en lieu et place des communes,
- Accès au droit des citoyens, participation au fonctionnement et à l'entretien de la Maison de la justice et du droit,
- Actions de propreté concourant à la protection de l'environnement par des moyens techniques motorisés et roulants,
- Insertion sociale du public éligible aux dispositifs nationaux par des actions menées en matière de rénovation, d'entretien du patrimoine et des espaces verts,
- Transport des élèves des écoles à la piscine de FOURMIES,
- Mise en place d'une politique de santé publique équilibrée et adaptée aux besoins de la population locale : mise en réseau des professionnels de santé ; création, animation, fonctionnement et gestion d'un pôle de santé pluridisciplinaire en réseau,
- Réseau de lecture publique
- Réalisation du calendrier cantonal des manifestions,
- Festival du conte cantonal
- Création du portail numérique de Fourmies – Trélon,
- Compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques, telle que prévue à l''article L1425-1 du code général des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

COMPETENCES DECLAREES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

COMPETENCES	INTERET COMMUNAUTAIRE
OBLIGATOIRES	
AU TITRE DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE	Les zones d'activités et sites suivants identifiés aux plans annexés : les ZA Saint Laurent à Anor, la Marlière à Fourmies, Sud à Fourmies, Trieux 2, 3, 4 à Fourmies, les Verreries à Fourmies, le Boulodrome à Fourmies, Nord à Wignehies, zone commerciale à Glageon, zone Trélon/Ohain, les sites de la ZA de la gare à Anor, Texam à Fourmies, Trieux 1 à Fourmies, Dag Lavane à Wignehies
AU TITRE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Etudes et actions visant à la promotion économique du territoire, au maintien des entreprises sur le territoire (seules les opérations collectives "FISAC" relèvent d'une compétence communale), au développement des initiatives locales, à l'accueil, l'implantation et le développement des entreprises. Dans le domaine du tourisme, actions menées à l'échelle de la communauté, manifestations, définition d'une stratégie de promotion touristique du territoire, élaboration d'un schéma de développement touristique, office de tourisme communautaire (EPIC), création, entretien et gestion des gîtes communautaires
OPTIONNELLES	
AU TITRE DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE	Programme local de l'habitat, mise en œuvre du programme d'intérêt général logement "PIG Habiter mieux"
AU TITRE DU DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT SPORTIF	La piscine intercommunale

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

b) Les instances communautaires

Lors de la séance du 29 Avril 2014, les conseillers communautaires ont désigné Monsieur Jean-Luc PERAT ainsi que les neuf vice-Présidents avec les délégations suivantes :

Le Bureau

M. Jean Luc PERAT

Président

M. Mickaël HIRAUX

Développement économique - Emplois - Troisième Révolution Industrielle

M. François Louvegnies

Stratégie touristique - Filière bois - Formation et insertion

M. Benoit WASCAT

Fiscalité et prospectives financières

M. Bernard CHAUDERLOT

Ressources Humaines - Elaboration et suivi du budget

Mme. Dominique CESAR

Communication - Presse - Attractivité du territoire

M. Jack POTTIER

Projets structurants - Immobiliser d'entreprises - Aire d'accueil des gens du voyage

M. Alain RATTEZ

Environnement - Développement durable et déchets ménagers

M. Jean-François BAUDRY

Politique du logement - Programme Local de l'Habitat - PIG/Urbanisme

M. Bernard NAVARRE

Milieu rural - Services et suivi de la filière pierre bleue

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

Le Conseil communautaire

En vertu de la Loi 2013-403 du 17 Mai 2013 (art.37), les Communautés de communes sont administrées par un organe délibérant composé de délégués des communes membres, élus dans le cadre des élections municipales des 23 et 30 Mars 2014. Par arrêté préfectoral du 22 Octobre 2013, le nombre de délégués communautaires a été fixé à 45 selon la répartition suivante :

Communes	Nombre de délégués titulaires	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Anor	5	**PERAT** Jean-Luc **BOUTTEFEUX** Joëlle **ALLAIRE** Gérard **LAVENDOMNE** Lydie **WALLERAND** Benjamin	
Baives	1	**GARY** Claude	**LAURENT** Emile
EPPE-SAUVAGE	1	**DESMARCHELIER** Viviane	**DEMARET** Philippe
Féron	1	**BAUDRY** Jean-François	**ROGER** Jean
Fourmies	19	**HIRAUX** Mickaël **ALLARD** Pascale **WASCAT** Benoît **DUFOSSET** Valérie **SIMPERE** Maxence **DAQUET** Claudine **LEGRAND** André **ROUX** Martine **POTTIER** Jack **RIDEDELLOUE** Corinne **YDE** Louis **MARQUET** Christian **TROCLET** Amandine **DUPARCQ** Agnès **CORNIL** Marie-Hélène **BERTAUX** Franck **POUPELLE** Patricia **HURBLAIN** David **LAJEUNESSE** Jean-Paul	
Glageon	3	**CHAUDERLOT** Bernard **MOREAU** Brigitte **LOUBERT** Alain	**PEROT** Aurélie
Moustier-en-Fagne	1	**HANCART** Jean-Michel	**HOUARD** Frédéric
Ohain	2	**RATTEZ** Alain **BUREL** Lydie	**VIEVILLE** Philippe
Trélon	5	**LOUVEGNIES** François **BONDU** Geneviève **REGHEM** Thierry **COLLIER** Liliane **BOMBART** Michel	
Wallers-en-Fagne	1	**NAVARRE** Bernard	**GAILLIEZ** Sylviane
Wignehies	5	**CESAR** Dominique **TROCLET** Jean-Marc **MAHUT** Pascale **DUBOIS** Christian **BATTEUX** Christine	
Willies	1	**LALLEMANT** Bruno	**PEPIN** Fabienne

Durant l'année 2018, le conseil communautaire s'est réuni 6 fois et a pris 95 délibérations.

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

Les commissions thématiques

Il est rappelé que le Président est de droit pour toutes les commissions.

➢ **COMMISSION « Développement Economique - Emploi - formation - insertion - filières bois et pierre - immobilier d'entreprise » :**

- **Le président de la communauté de Communes** : Jean-Luc PERAT
- **Vice-Président** : Mickaël HIRAUX, Jack POTTIER, Bernard NAVARRE, François LOUVEGNIES
- **Fourmies** : Christian MARQUET, Martine ROUX, Amandine TROCLET, Corinne RIDE, Patricia POUPELLE, Jean-Paul LAJEUNESSE
- **Trélon** : Thierry REGHEM
- **Wignehies** : Christian DUBOIS, Christine BATTEUX
- **Anor** : Gérard ALLAIRE
- **Glageon** : Brigitte MOREAU

La commission s'est réunie une fois en 2018.

➢ **COMMISSION « Stratégie touristique » :**

- **Le Président de la Communauté de Communes**: Jean-Luc PERAT
- **Vice-Présidents**: François LOUVEGNIES
- **Fourmies**: Christian MARQUET, Maxence SIMPERE, Valérie DUFOSSET, Martine ROUX, Jean-Paul LAJEUNESSE, Marie-Hélène CORNIL
- **Wignehies**: Dominique CESAR, Christine BATTEUX
- **Féron**: Jean-François BAUDRY
- **Wallers-en-Fagne**: Bernard NAVARRE
- **Glageon**: Alain LOUBERT
- **Anor**: Joëlle BOUTTEFEUX

La commission ne s'est pas réunie en 2018.

➢ **COMMISSION « Finances-Fiscalité-Projets structurants-Ressources Humaines » :**

- **Le président de la communauté de Communes** : Jean-Luc PERAT
- **Vice-Présidents** : Mickaël HIRAUX, François LOUVEGNIES, Benoît WASCAT, Bernard CHAUDERLOT, Dominique CESAR, Jack POTTIER, Alain RATTEZ, Jean-François BAUDRY, Bernard NAVARRE
- **Fourmies** : Maxence SIMPERE, Corinne RIDE, Louis YDE, David HURBLAIN, Jean-Paul LAJEUNESSE
- **Trélon** : Michel BOMBART
- **Wignehies** : Pascale MAHUT
- **Glageon** : Alain LOUBERT
- **Anor** : Lydie LAVENDOMME

La commission s'est réunie deux fois en 2018.

➢ **COMMISSION « Presse-communication-Attractivité du territoire » :**

- **Le Président de la communauté de Communes** : Jean-Luc PERAT
- **Vice-Président** : Dominique CESAR
- **Fourmies** : Valérie DUFOSSET, Christian MARQUET, Agnès DUPARCQ, Franck BERTEAUX, Jean-Paul LAJEUNESSE
- **Trélon** : Michel BOMBART

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

- **Wignehies** : Pascale MAHUT
- **Glageon** : Alain LOUBERT
- **Anor** : Lydie LAVENDOMME

La commission s'est réunie à deux reprises en 2018.

➢ **COMMISSION « Urbanisme-Politique du logement » :**

- **Le Président de la communauté de Communes** : Jean-Luc PERAT
- **Vice-Président** : Jean-François BAUDRY
- **Fourmies** : Amandine TROCLET, Corinne RIDE, Martine ROUX, André LEGRAND, Franck BERTEAUX
- **Trélon** : Geneviève BONDU
- **Wignehies** : Jean-Marc TROCLET, Christine BATTEUX
- **Anor** : Benjamin WALLERAND

La commission ne s'est pas réunie en 2018.

➢ **COMMISSION « Environnement-Développement durable-déchets ménagers » :**

- **Le Président de la communauté de Communes** : Jean-Luc PERAT
- **Vice-Président** : Alain RATTEZ
- **Fourmies** : Martine ROUX, Corinne RIDE, Louis YDE, Jean-Paul LAJEUNESSE, Patricia POUPELLE
- **Trélon** : Liliane COLLIER
- **Wignehies** : Pascale MAHUT
- **Glageon** : Bernard CHAUDERLOT
- **Anor** : Joëlle BOUTEFFEUX, Lydie LAVENDOMME
- **Féron** : Jean-François BAUDRY
- **Ohain** : Lydie BUREL
- **Baives** : Claude GARY

La commission s'est réunie deux fois en 2018.

➢ **COMMISSION « Ruralité » :**

- **Le Président de la communauté de Communes** : Jean-Luc PERAT
- **Vice-Président** : Bernard NAVARRE
- **Fourmies** : Valérie DUFOSSET, Christian MARQUET
- **Trélon** : Liliane COLLIER
- **Féron** : Jean-François BAUDRY, Jean ROGER
- **Moustier-en-Fagne** : Jean-Michel HANCART
- **Eppe-Sauvage** : Viviane DESMARCHELIER
- **Willies** : Bruno LALLEMANT
- **Baives** : Claude GARY
- **Anor** : Benjamin WALLERAND
- **Wignehies** : Dominique CESAR

La commission s'est réunie cinq fois en 2018.

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

DEUXIEME PARTIE : LES MOYENS DE LA CCSA

1. Les finances communautaires

Les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe de l'année 2018 ont été adoptés à l'unanimité du conseil lors de sa séance du 15 avril 2019.

a) Le Budget principal

En Fonctionnement

Les dépenses s'élèvent à 10 273 645,91 € et les recettes à 11 692 632,75 €. Les dépenses de fonctionnement sont réalisées à 93,91 %.

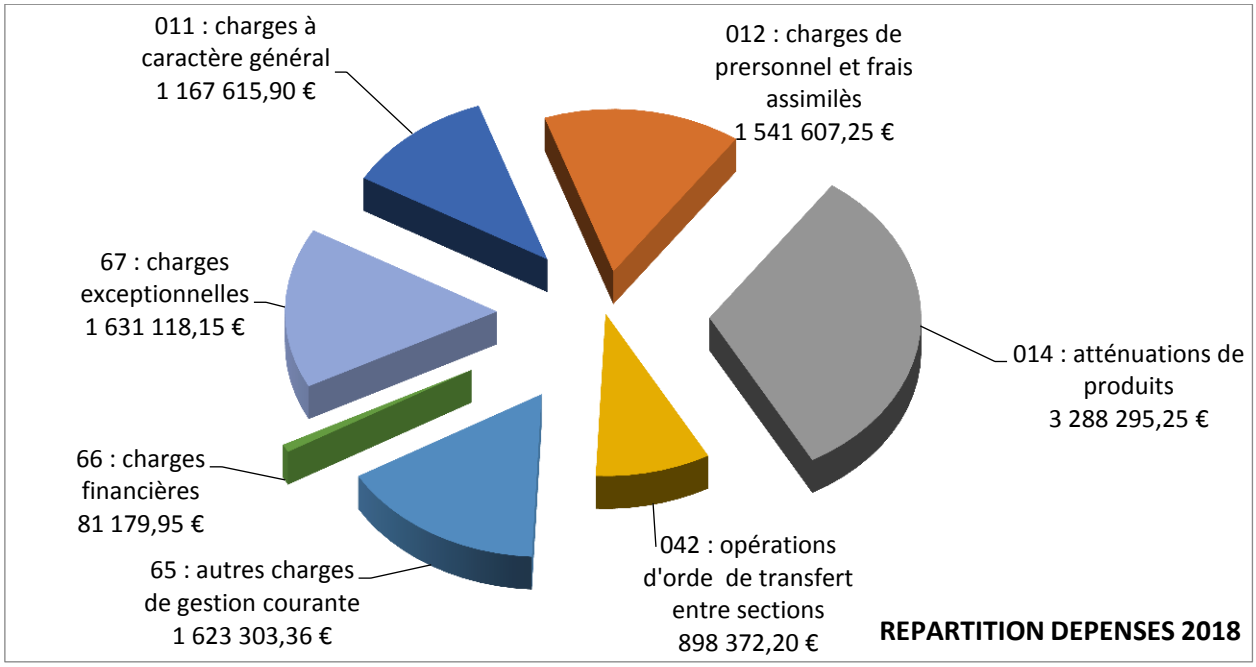

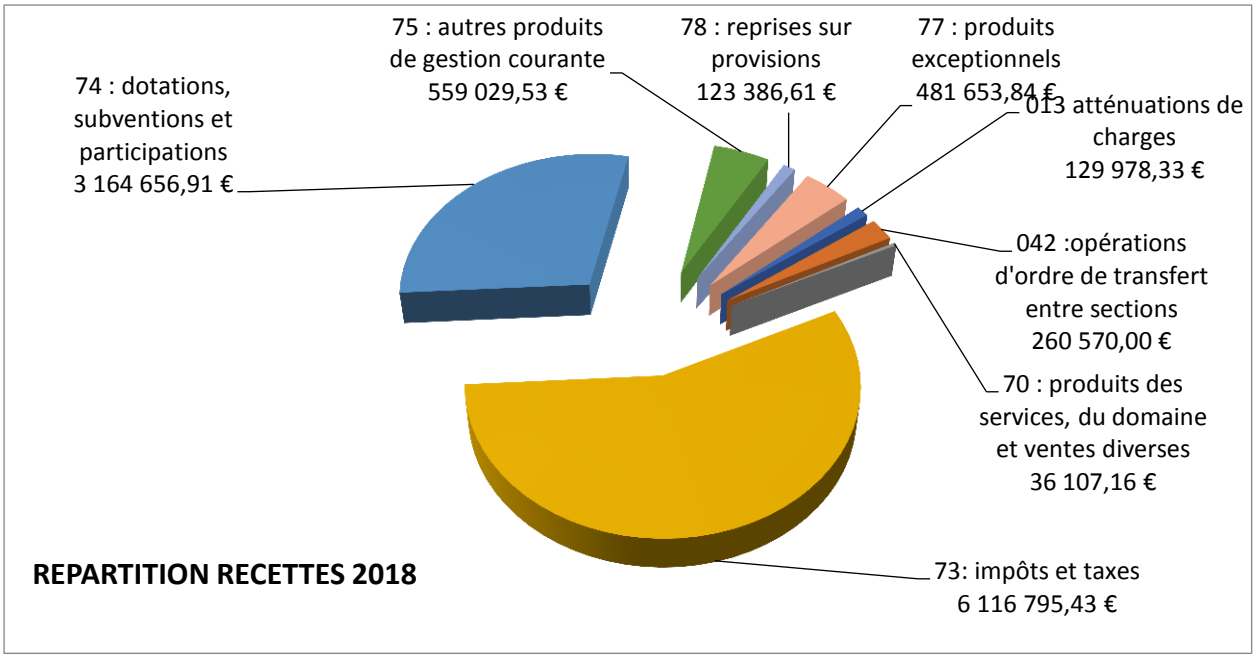

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

Reversement de fiscalité aux communes en 2018 :

COMMUNES	Attributions compensatrices
Anor	226 505,12
Baives	- 1 295,42
Eppe-Sauvage	2 199,58
Féron	- 41 732,64
Fourmies	2 233 736,76
Glageon	66 117,96
Moustier-en-Fagne	86,34
Ohain	104 568,90
Trélon	135 066,75
Wallers-en-Fagne	47 499,23
Wignehies	430 514,61
Willies	- 1 362,07
TOTAL	**3 201 905,12 €**

Structure de la fiscalité 2018 :

CONTRIBUTIONS DIRECTES	Montants
Taxes foncières et d'habitation	3 944 256
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	625 604
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	174 155
Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	91 335
Droits de stationnement	6 697,55
Taxes de séjour	34 711,35
TOTAL	**4 876 758,90 €**

Taxe de séjour :

La taxe de séjour instaurée en 2005 sur les 8 communes de l'ex CC GUIDE du Pays de Trélon, a été étendue en 2015 sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Sud Avesnois.
Les tarifs avaient été revus à la hausse en 2017 pour les mettre en cohérence avec les moyennes nationales et pour tenir compte des travaux d'amélioration qui ont été engagés en 2017, principalement dans les gîtes d'OHAIN.

Cette taxation dite au réel

- est basée sur la déclaration
- n'est pas assujettie à la TVA
- est payée par les touristes
- est collectée par les logeurs
- est gérée localement par la collectivité
- est reversée à l'office de tourisme du Sud-Avesnois.

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

Elle a pour objectif de :

- trouver de nouveaux moyens pour pérenniser les actions en cours et en engager de nouvelles ;
- faire participer les touristes au financement du développement de la promotion touristique ;
- impliquer les professionnels ;
- en faire un outil de financement collectif du tourisme, dans une vision à long terme du développement local.

Le reversement de la taxe de séjour est réalisé en fin de chaque année au profit de l'EPIC Office de tourisme conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.
Pour l'année 2018, le montant de la taxe de séjour encaissée s'élève à 34 711,35 €.

Taux de fiscalité votés pour l'année 2018 :

- Taxe d'habitation : 12,11%
- Taxe foncier bâti : 3,13%
- Taxe foncier non bâti : 4,14%

Partenariats financiers de la CCSA en 2018 :

Sur l'année 2018, la CCSA a soutenu financièrement différents projets structurants pour le territoire et notamment :

- Dans le cadre de la politique de la ville et depuis 2017, une plateforme mobilité comprenant :
  - un service de location de véhicules et un garage solidaire portés par l'association Synergie financé par la CCSA à hauteur de 18.875 €
  - une auto-école solidaire sociale portée par l'association TRAJECTOIRE financée à hauteur de 15.639 €
  - un atelier de location et de réparation de vélos porté par la ville de Fourmies financé par la CCSA à hauteur de 1.265 €.

- La Collectivité a souhaité également s'investir dans quatre projets que sont :
  - l'Ecole de la 2ème chance (E2C) qui perçoit 20.000 € de la part de la CCSA : L'E2C est un dispositif d'accompagnement vers l'insertion sociale, citoyenne et professionnelle pour les jeunes de 18 à 25 ans, sans diplôme, sans qualification et sortis du système scolaire depuis au moins 6 mois. Les points forts de l'E2C sont la durée du parcours de 9 mois et le suivi d'1 an proposé après le parcours. A cela s'ajoute l'alternance, car 50% du temps est consacré à des périodes de stage. Les parcours sont complètement individualisés à tous les niveaux, que ce soit professionnel ou remise à niveau. Plus d'1 jeune sur 2 s'insère professionnellement à l'issue du parcours, et à 2 ans, plus de 3 jeunes sur 4. L'E2C existe depuis 2010 et fait partie d'un réseau labellisé Hauts-de-France, dans un axe d'amélioration continue pour répondre aux besoins des jeunes d'un territoire donné.
  - La Grande Ecole du Numérique (GEN) subventionnée à hauteur de 20.000 € : Face Thiérache s'est positionné auprès du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports afin de mettre en place une GEN sur le territoire du Sud-Avesnois. Cette formation s'inscrit dans le SDUS et vise à répondre aux besoins d'emplois dans le secteur du numérique en développant les compétences numériques transverses des publics en recherche d'emploi. La session de formation a démarré en septembre 2018.
  - la création d'une Maison de Santé sur la commune de Wignehies qui bénéficie d'un fonds de concours de la Communauté de Communes pour 73.995 € dont 50 % ont été versés sur 2018.
  - Dans le cadre de l'expérimentation sur la mobilité avec Transdev (cf. TAD), la CCSA s'est engagée auprès du SMIRT, devenu Hauts-de-France Mobilités fin 2018, via une

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

convention pour la promotion du covoiturage sur le territoire, en finançant à hauteur de 6000€ sur 20 000€ de dépenses.

En Investissement

Les dépenses réalisées représentent 27,59 % des crédits ouverts soit 1.042.181,52 € sur 3.776.805,00 € de prévisions budgétaires.

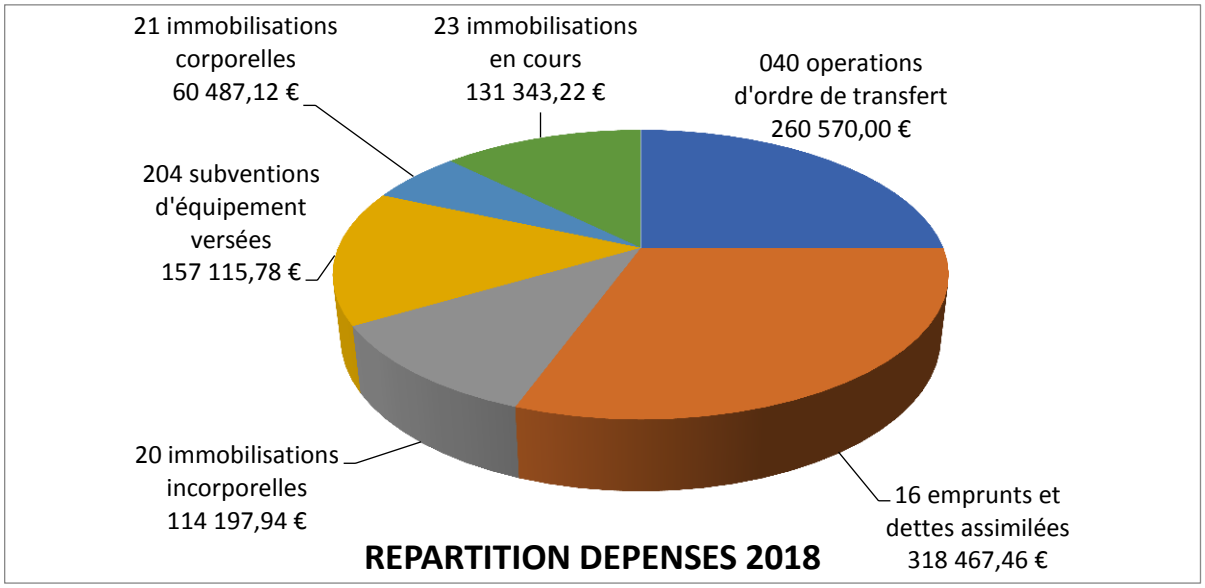

La sous consommation des crédits s'explique principalement par la non réalisation de travaux (future ZAE, dossier Artéopole, toiture gîtes, hôtel d'entreprises etc…), des dépenses en matériel aux services techniques non réalisées, le versement de subventions d'équipement reportées en 2019, et le véhicule festivités réglé en 2019.

Les restes à réaliser au 31 Décembre 2018 s'élèvent à 469 650 € en dépenses et à 283 000 € en recettes.

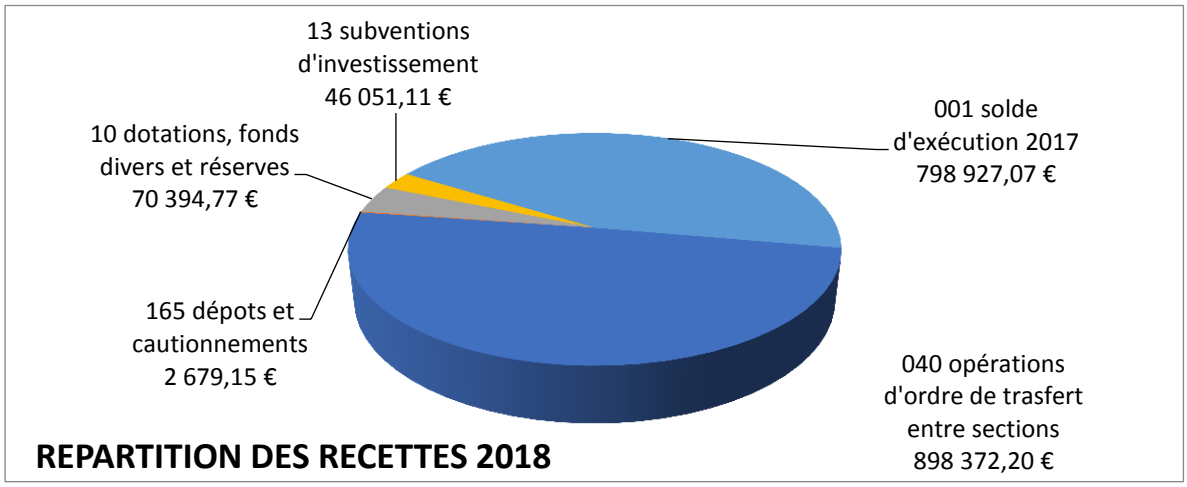

L'année 2018 a été une année de transition au niveau de l'investissement, puisque les principales dépenses prévues ne seront réalisées qu'en 2019. Cette respiration a permis un bilan excédentaire dans les deux sections pour le budget principal.

Pour 2018, La capacité d'autofinancement de la CCSA est positive globalement et pour ce qui concerne les deux budgets individuellement (+736 K€ et + 258 k€). Cette CAF est suffisante pour couvrir le remboursement de la dette en capital (538 k€) et est le résultat des décisions prises par les élus en matière fiscale. Le niveau d'endettement global de la CCSA atteint 3,58 années, soit niveau largement

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

inférieur au seuil d'alerte (15 années), et permet à la CCSA de financer une partie de ses investissements.
Cependant il est à noter que le résultat de fonctionnement négatif de 2017 a fortement impacté le résultat reporté dans la section de fonctionnement et qu'il conviendra d'être vigilant sur le niveau des dépenses dans les prochaines années car à un an de la fin de mandat, les moyens financiers resteront stable.

b) Le Budget annexe : Environnement

En Fonctionnement

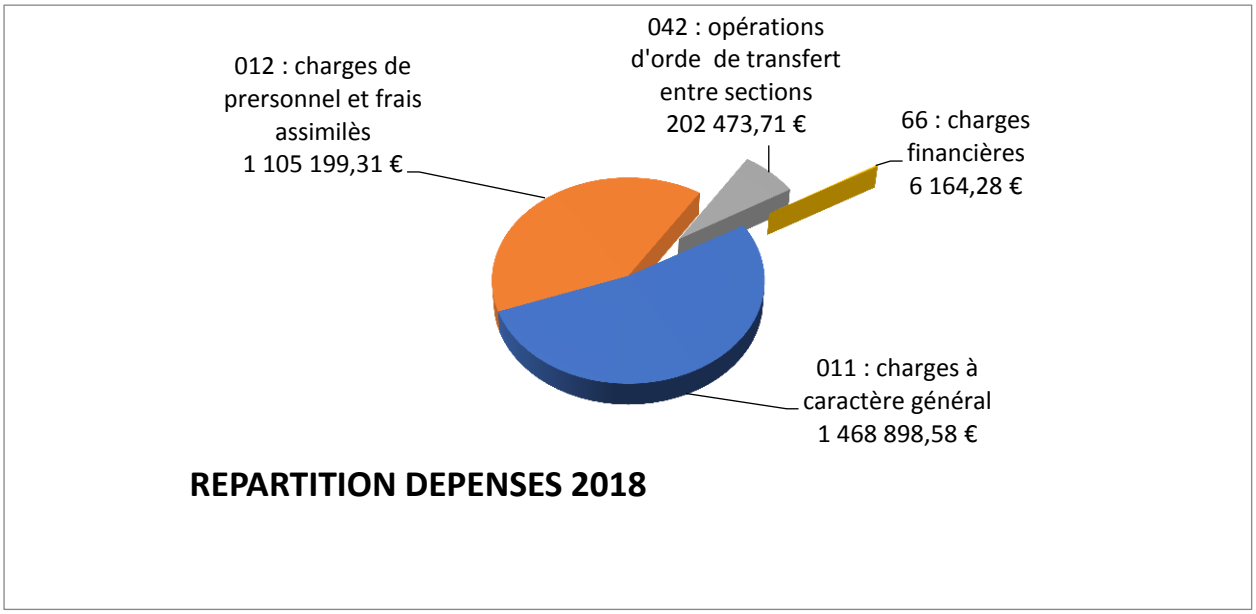

Le total des dépenses s'élève à 2.807.972,74 € pour une prévision de 2.870.000 €. Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 97.05 % des prévisions.
A noter que l'emprunt ex ACTION pour le financement de la collecte contracté en 2004 à hauteur de 1.000.000 € est arrivé à terme au 01 mars 2019.

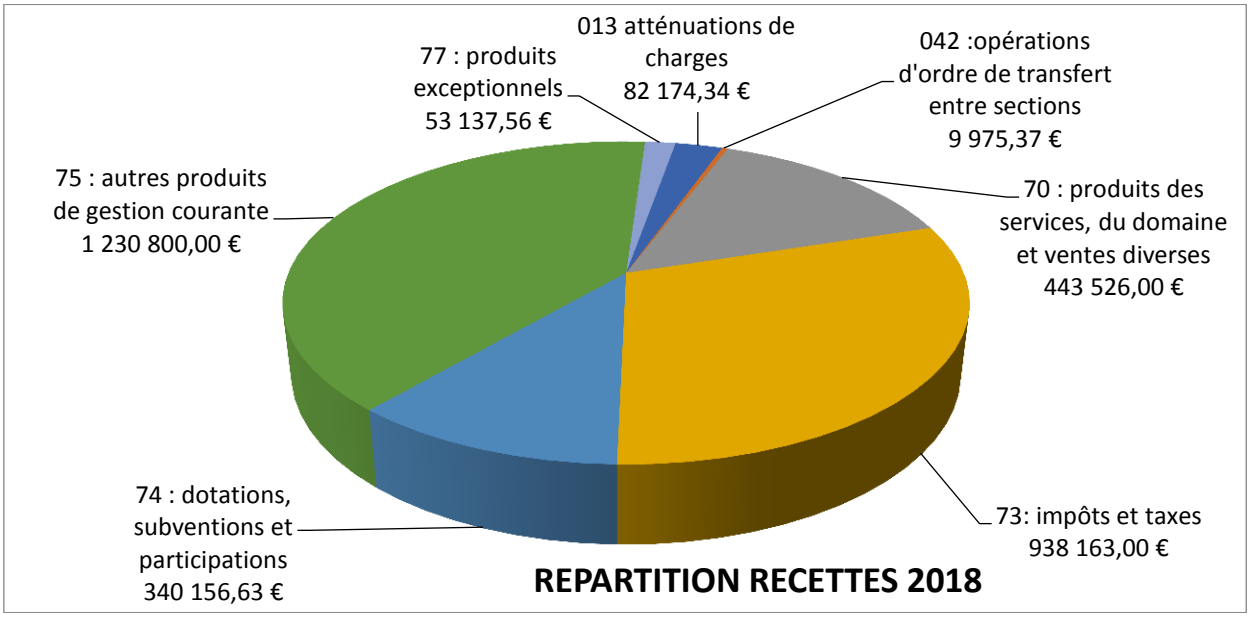

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 3.097.934,90 €.

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

En Investissement

Les dépenses réalisées représentent un peu plus de 77 % des crédits ouverts soit 938.445,05 € sur 1.210.314 € de prévisions budgétaires.

La différence tient principalement au fait que le nouveau camion de collecte ne sera livré et payé que fin 2019, et à la- non réalisation du quai de transfert du verre.

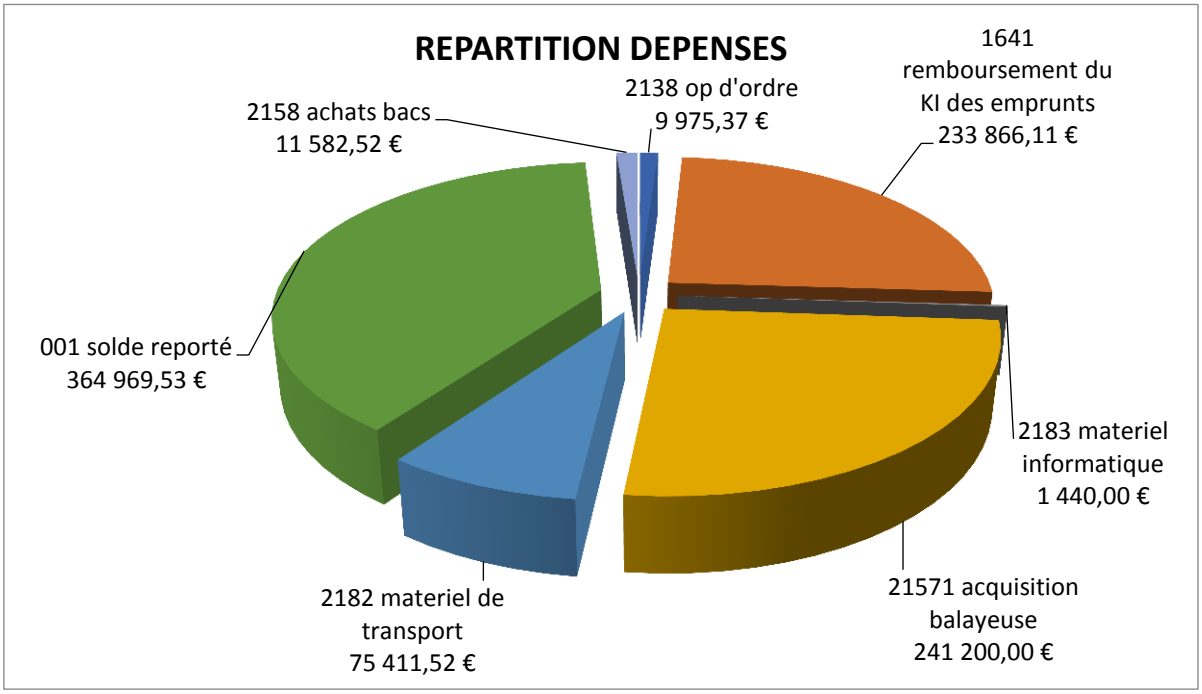

Les recettes représentent 63 % des prévisions soit un montant de 762.531,92 €.

L'importante différence s'explique par le non versement de la subvention d'investissement (477.000 €) du budget général au budget annexe qui avait été proposée pour annuler l'impact de l'augmentation du 001 du budget annexe (anomalies du compte de gestion depuis la fusion).

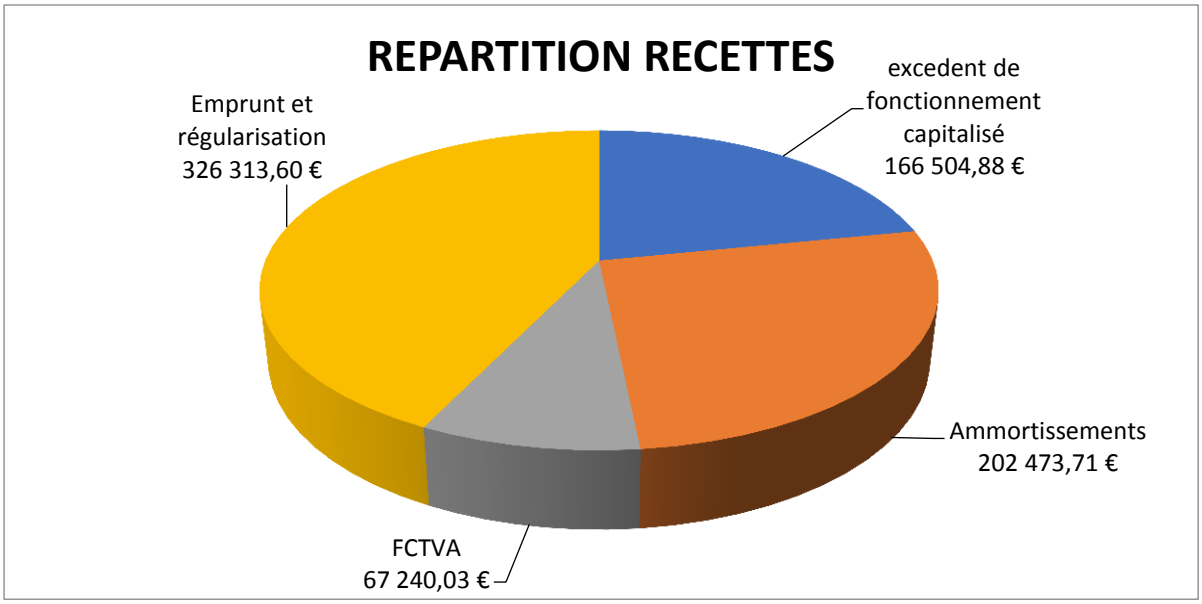

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

2. Les moyens humains

Au 31 Décembre 2018, 49 agents (tous statuts confondus) sont en position d'activités au sein des services de la Communauté de communes. Les ressources humaines représentent 15 % des dépenses de Fonctionnement sur le Budget général, et 39 % des dépenses de fonctionnement sur le Budget annexe environnement.

Filière/catégories	Statut	grade	postes
Administrative	titulaire	A	1
Administrative	titulaire	B	
Administrative	titulaire	C	5
Administrative	non titulaire	A	2
Administrative	non titulaire	B	1
Administrative	non titulaire	C	
		TOTAL	**9**
Technique	titulaire	A	
Technique	titulaire	B	0
Technique	titulaire	C	33
Technique	non titulaire	A	
Technique	non titulaire	B	
Technique	non titulaire	C	0
		TOTAL	**33**
Culturelle	non titulaire	A	1
Culturelle	non titulaire	B	1
		TOTAL	**2**
	Total hors insertion/contrats aidés		**49**
Emploi d'avenir			1
Contrats d'apprentissage			3
		TOTAL	**4**

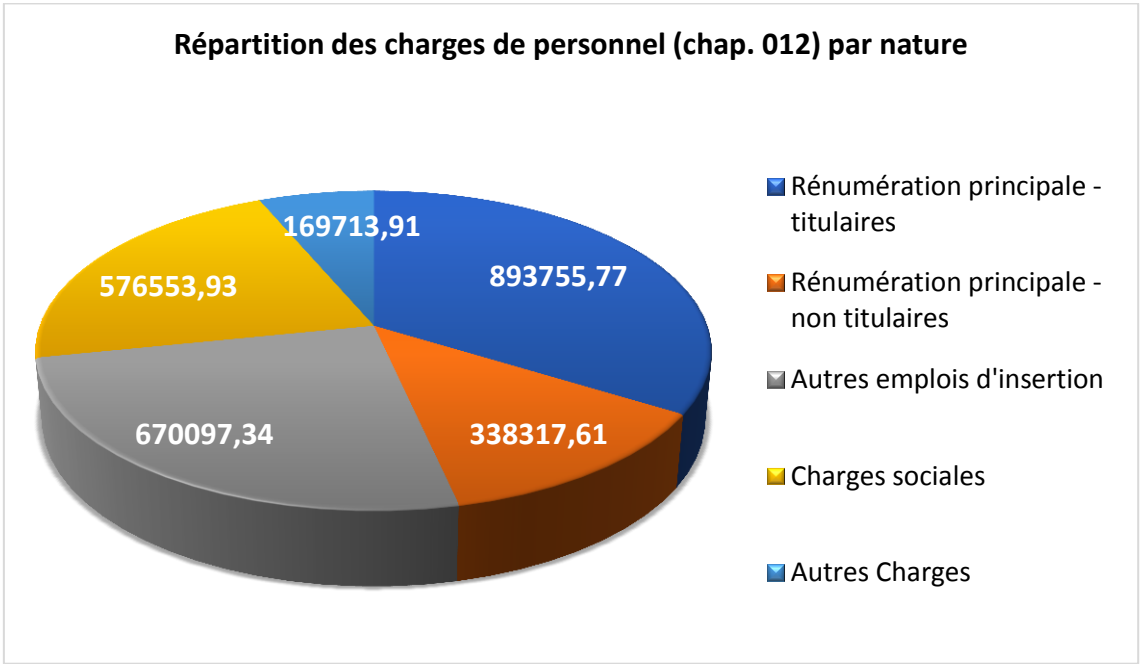

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

3. Les outils de communication

Le journal « Mon Sud-Avesnois »

La CCSA édite en moyenne deux journaux par an afin de communiquer sur les actions menées par la collectivité, ses communes membres et ses partenaires.
En 2018, deux éditions ont été conçues en février et septembre :

La lettre Info-Déchets

Le service environnement de la CCSA édite une lettre d'information à destination des usagers afin de les avertir de toute évolution dans le service ou dans la collecte.

Le site internet

Le site internet de la CCSA continue d'être alimenté par des informations et thématiques traitées au fur et à mesure : www.sud-avesnois.fr

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

La page facebook

La page facebook permet à la CCSA de communiquer en temps réel et à plus grande portée les informations liées au territoire. Régulièrement, les entreprises sont invitées à transmettre leurs informations pour communication.

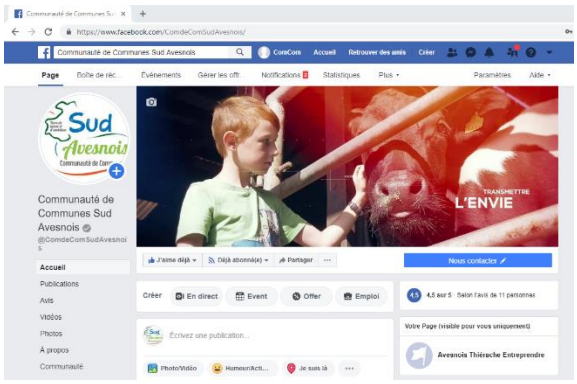

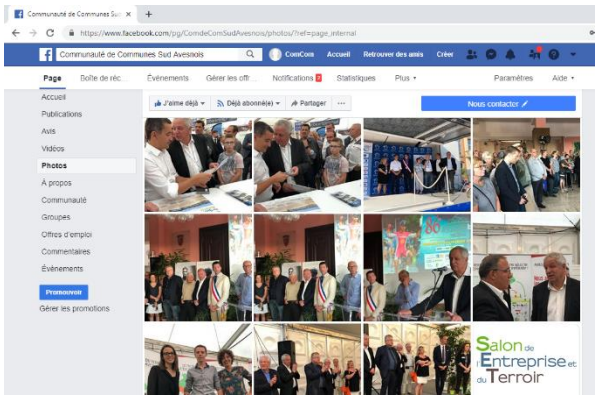

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

TROISIEME PARTIE : L'ACTIVITE COMMUNAUTAIRE

1. Développement économique

a) Etat du patrimoine intercommunal

En 2018, la Communauté de communes avait en sa possession 26 sites/bâtiments économiques localisés sur les communes d'Anor, de Féron, de Fourmies, d'Ohain, de Trélon et de Wallers-en-Fagne.
Parmi ceux-ci, on retrouve:

- 4 gîtes
- 2 commerces avec logement
- 2 déchetteries
- 1 aire d'accueil des Gens du Voyage
- 1 centre technique
- 3 maisons de santé (dont une occupée en partie par la poste)
- 11 usines/ateliers économiques dont 3 possèdent une habitation
- 1 pôle administratif et tertiaire (Pôle Intercommunal de Développement Economique)

Le nombre de bâtiments économiques en location à fin 2018 était de 10, le nombre de commerces de 3 et le nombre de bâtiments directement exploités par la CCSA était de 6 (déchetteries, Aire d'accueil de Gens du Voyage, gîtes et PIDE).

Acquisitions, ventes et locations en 2018 :

- Acquisition par préemption de terrains au niveau de la future ZAE de l'Espérance à Fourmies
- Vente du bâtiment Boutry à Wallers en Fagne
- Vente du bâtiment de la route de Chimay à Wallers en Fagne
- Vente d'un entrepôt Planex à Fourmies
- Vente du bâtiment de la rue du Moulin à Fourmies
- Location des bureaux de l'Hôtel d'entreprises (ex-Ruche d'entreprises)
- Location de bureaux au niveau du bâtiment du conditionnement à Fourmies
- Location d'un atelier au niveau du site Depasse à Anor

b) Les Travaux au niveau des bâtiments

- Chaudronnerie d'Anor : interventions toiture
- Bâtiment Desjardin à Fourmies : interventions toiture et menuiserie
- Friterie le Franco Belge à Ohain : intervention toiture
- Bâtiment Eurocave à Fourmies : changement d'une porte accès camion et interventions toiture
- Bureaux du Conditionnement à Fourmies : interventions toiture et menuiseries
- Site Planex : pose d'une alarme et de caméras suite à l'incendie de la maison de maître
- Site Letoret : pose d'une alarme et de caméras
- Bâtiment Depasse à Anor : intervention électricité
- Brasserie à Ohain : pose d'enrobé sur le parking

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

c) Le PIDE

Opérationnel depuis Septembre 2013, ce projet ambitieux de Pôle Intercommunal de Développement Economique a pour but d'offrir un véritable guichet unique dans l'accompagnement de projets à vocation économique. En effet, cette structure vise à apporter, qu'elle que soit la nature de la demande (recherche de bâtiments industriels, aide à la création d'entreprise, demande d'accompagnement au montage ou à la structuration de projet, recherche de financements accompagnement à la reprise d'activités, etc…) et qu'elle que soit la nature de l'activité (commerciale, artisanale, industrielle, touristique, etc…) une réponse adaptée à l'ensemble des porteurs de projets, l'objectif étant de redynamiser le tissu économique de notre territoire.

Le pôle commun

L'idée développée au travers de cette réalisation consistait en un regroupement au sein d'un même bâtiment du siège de la Communauté, de la ruche d'entreprises et des professionnels de l'accompagnement de projets que sont la CCI, la CMA, Face, la BGE et Thiérache initiative.
La Communauté de Communes joue ici le rôle d'organisateur et de coordonnateur dans l'accompagnement des porteurs de projets en mobilisant les compétences des différents organismes présents et ce en fonction des besoins exprimés. La proximité et le rapprochement de ces derniers ainsi qu'avec la Communauté de Communes sont également partie intégrante de ce projet.
L'objectif : Augmenter la coopération entre les différents partenaires du PIDE dans le but de favoriser la réussite des projets à vocation économique.

La Communauté de Communes Sud-Avesnois a donc pour vocation d'accompagner les projets de création ; pour cela elle finance 2 structures du PIDE que sont:

- La BGE, il s'agit d'une structure d'appui aux entrepreneurs qui accompagne les porteurs de projets dans les différentes étapes de création de leur entreprise (aide sous forme de conseils, d'étude de marché, de financement et de soutien logistique).
- FACE Thiérache, il s'agit d'un club d'entreprises dont le rôle principal est l'accompagnement. Cette structure propose aux entreprises une assistance en matière de recrutement (élaboration de profils de poste, définition des compétences, réception et tri des candidatures, entretien de présélection). L'ojectif de ce club d'entreprises local est d'échanger, rencontrer d'autres entreprises mais aussi partager des valeurs, être responsable et acteur sur son territoire.

L'hôtel d'entreprises

Le 1er septembre 2017, la SPL Ruches d'entreprises a été placée en liquidation judiciaire. Dans le cadre de la loi NOTRE, le département a du se désengager financièrement de la SPL ne disposant plus de la compétence développement économique.
La communauté de communes, propriétaire du bâtiment exploité par la SPL sur Fourmies, a décidé d'en reprendre la gestion sous forme d'hôtel d'entreprises de afin de poursuivre la dynamique engagée auprès des porteurs de projet.
Fin 2018, 20 entreprises occupaient l'hôtel d'entreprises et représentent 8 emplois. Le taux d'occupation est de 100%.

Les porteurs de projet accueillis :
En 2018, 96 porteurs ont été reçus au PIDE dans le cadre de projets économiques : 59 hommes et 37 femmes.

Le dispositif d'aides à destination des TPE :
En 2018, 36 porteurs de projets se sont présentés au PIDE pour solliciter une subvention au titre du dispositif. 32 mails ont été envoyés par le service développement économique à destination des porteurs avec les pièces du dossier.

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

LA CCSA a reçu 13 demandes de subvention par courrier.

Subventions accordées en 2018 :

Tableau récapitulatif des subventions 2018

	Prénom et Nom	Nom de l'entreprise	Somme accordée	Élément(s) subventionné(s)	Date de signature de la convention
TPE	M. Yoann DESJARDIN	Genilogic	6 000,00 €	TRAVAUX	
	M. Fabrice ALLION	Boucherie Allion	6 000,00 €	TRAVAUX	
	M. Guillaume ROY	Armurerie Roy	1 050,23 €	TRAVAUX ET MATERIEL	
	M. Philippe DESCAMPS	Brasserie de Thiérache	3 000,00 €	MATERIEL	
	M. Xavier PANIER	Xavier PANIER	6 000,00 €	TRAVAUX	
	M. Pierre GINIS	La Vie Sauvage	3 000,00 €	MATERIEL	
	M. Giovani LAGANO	Phone 145ème Fourmies - Vivre mobile	2 082,38 €	TRAVAUX	
			2 331,67 €	MATERIEL	
	Mme Coralie MATTON	Dietsanté - Naturhouse	3 000,00 €	TRAVAUX	
	Lydie SIMPERE	Le Moderne	1 818,82 €	TRAVAUX ET MATERIEL	
	Romuald BERTEAUX	Parcs et jardins Berteaux	1 569,00 €	MATERIEL	
	Samuel STEURBAUT	Création Vap	1 784,50 €	MATERIEL	
	Audrey SANNIER	Évasion coiffure	3 000,00 €	TRAVAUX ET MATERIEL	
	Nathalie DUMONT	Dentelle pour soi	1 120,98 €	MATERIEL	
	Jérôme TROCLET	SAS Jérôme TP	3 000,00 €	MATERIEL	
	Anthony TROCHAIN	Du Rouge au Vert	3 743,12 €	TRAVAUX et MATERIEL	
PME		Léo François	60 000,00 €	TRAVAUX	
		ID Chimie	20 000,00 €	TRAVAUX	
		Total	128 500,71 €		

d) Promotion économique

La CCSA développe progressivement une stratégie de communication interne et externe afin de valoriser et faire connaître ses dispositifs et aides économiques aux porteurs de projets, mais également aux habitants. Elle relaie aussi les informations de ses partenaires via les réseaux sociaux.

Participation aux salons des partenaires

Opération Savoir-Faire :

L'opération « Savoir-Faire de Thiérache, Serre et Sud-Avesnois » s'est déroulée du 14 au 29 avril 2018. Lancée en 2006 par la Maison des Entreprises de Thiérache et de la Serre (METS), cette opération vise à susciter l'envie d'entreprendre, de créer des vocations, de découvrir la richesse du territoire par des visites d'entreprises volontaires pour des particuliers. La MTES coordonne l'évènement en assurant les réservations et l'élaboration des plannings. La CCSA s'investit, quant à elle, en assurant la mobilisation d'entreprises et la communication de l'évènement sur son territoire.

Forum Entreprendre en Grande Thiérache :

Pour la 3ème année consécutive, Pôle Emploi, la Maison des Entreprises de la Thiérache et de la Serre et la Communauté de Communes Sud-Avesnois ont organisé en partenariat un forum dédié à la création et reprise d'entreprise. Rebaptisé « Entreprendre en Grand Thiérache », ce rendez-vous s'est adressé également aux chefs d'entreprises ayant des projets de développement et/ou transmission. Il s'est tenu le jeudi 14 juin 2018 à la Halle Michel Flandre à La Capelle.

« Entreprendre en Grande Thiérache » est également le premier évènement inter-départemental dans les Hauts-de-France dédié au développement d'entreprises sous toutes ses formes : accompagnement, financements, locaux, etc…

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

Salon de l'Entreprise et du Terroir :
Chaque année, à l'occasion du Grand Prix de Fourmies, le premier weekend de septembre, la ville de Fourmies organise son salon de l'Entreprise et du terroir où la CCSA participe par la tenue d'un stand valorisant ses compétences et ses services auprès de la population. Le volet économique est également valorisé pour diffuser l'information au plus grand nombre. En 2018, ce salon s'est tenu les 1 et 2 septembre.

Communication économique

Le journal : la diffusion du journal intercommunal « Mon Sud Avesnois » est l'occasion de parler de l'action économique du territoire avec une mise en avant des projets mais aussi de portraits d'entrepreneurs.

Les panneaux de promotion : En 2018, la CCSA a procédé à la rénovation du panneau de présentation du projet du PIDE ; celui-ci a été transformé en un panneau véhiculant un message de promotion économique. Il a été décidé d'apposer en 2019 le même message sur la remorque servant au transport des déchets ménagers.

La page facebook : La page Facebook de la CCSA a été créée en août 2015 par le service développement économique afin de pouvoir ses activités, ses projets, et de pouvoir informer rapidement les habitants du territoire. A fin 2018, la page était suivie par 1600 personnes. Certaines publications et notamment la mise en avant du café d'Eppe Sauvage ont permis d'atteindre plus de 60 000 personnes.

Le site internet : La CCSA dispose d'un site internet vitrine « classique ». Il est prévu sur le moyen terme la création d'un site internet dédié au développement économique.

Les projets opérationnels

- Zone commerciale : démarrage des travaux
- ZAE L'Espérance : Poursuite des études, avancement du projet Eurocave (dépôt et acceptation du permis de construire)
- Parcelle face au PIDE : Dépôt du permis d'aménager et démarrage des études de maîtrise d'œuvre
- Site Planex : Réflexion sur le devenir du site en lien avec des porteurs de projets
- Les hôtels d'entreprises : lancement des travaux au niveau de l'hôtel d'entreprises du conditionnement à Fourmies
- Réflexion projet Artéopôle : Réflexion en lien avec un opérateur privé

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

e) Conseil de développement

Depuis l'assemblée générale du 17 septembre 2015, le Conseil de Développement Economique (CODEV) du Sud Avesnois est présidé par Monsieur Reynald Coppeaux. Les différents groupes de travail ne se sont pas réunis en 2018.
La loi NOTRE impose un cadre plus règlementaire au fonctionnement et à la nomination des membres du CODEV.
Il n'y a pas eu d'assemblée générale en 2018.

f) Schéma Directeur des Usages et Services numériques

Suite à l'élaboration et à l'approbation du Schéma Directeur des Usages et Services numériques de la CCSA en juin 2017, la collectivité a travaillé de concert avec la commune de Fourmies afin de recruter un chargé de mission sur le développement du numérique pour le territoire en 2018, et plus particulièrement pour le montage et suivi du dossier FEDER relatif aux actions identifiées dans le SDUS.
En accord entre les deux collectivités et le Conseil Régional des Hauts-de-France, il a été décidé de recruter la personne sur deux contrats de travail différents, à savoir :
- 10h/semaine pour la CCSA
- 25h/semaine pour la ville de Fourmies

La prise de poste a été effective le 1er décembre 2018.

Le chargé de projet a pour objectif de mettre en œuvre la feuille de route numérique de la Communauté de Communes et le plan d'actions en découlant. Cette feuille de route devra s'appuyer sur le projet de territoire et les compétences de l'Intercommunalité mais aussi accompagner les communes du territoire notamment en matière de mutualisation des services numériques (e-administration par exemple).

- **Décliner la feuille de route en actions et la déployer** en transversalité avec l'ensemble des services de l'Intercommunalité ainsi qu'avec la Mission Région Numérique du Conseil Régional qui pourra assister l'agent dans l'élaboration de cette stratégie.
- **Enrichir la feuille de route, impulser les projets numériques portés par les communes** et étudier les possibilités de mutualisation pouvant être portées à l'échelle intercommunale.

Missions spécifiques :

- **CCSA :** remise en route et gestion du SIG ; suivi du déploiement de la fibre en lien avec le syndicat de la Fibre 59/62 ; référent RGPD
- **Collectivités :** Recenser les compétences numériques au sein des communes de l'EPCI et favoriser la montée en compétences pour le développement des services en ligne. En fonction des projets en émergence, définir les calendriers, élaborer des dossiers de financements dont européens et les cahiers des charges. Favoriser la mutualisation des services numériques au sein du territoire en lien avec la CCSA.
- **Secteur marchand :** recensement des besoins des entreprises sur le volet numérique ; mise en place d'un programme d'action autour de la digitalisation et de la montée en compétence numérique.

Missions transversales :

- mobilisation des services des collectivités et autres acteurs du territoire,
- animation des instances de suivi (comités stratégiques, comités de pilotage), élaboration du planning, veille pour une actualisation permanente de la stratégie numérique, afin d'intégrer les évolutions constantes des nouvelles technologies.

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

g) Transport à la Demande

« Avesnois Mobilités » est un projet collaboratif destiné à l'expérimentation de solutions de mobilités innovantes en zones peu denses, dont l' objectif est de favoriser la mobilité vers l'emploi.
Co-piloté par le Commissariat spécial à la revitalisation et à la réindustrialisation des Hauts-de-France, la ville de Fourmies, la Communauté de Communes Sud Avesnois et par Transdev, ce projet rassemble tous les acteurs locaux économiques, associatifs, éducatifs, institutionnels du territoire de Fourmies et du Sud Avesnois.

3 ateliers de co-construction regroupant une quarantaine de personnes se sont déroulés de mai à juin 2017 pour imaginer les solutions adaptées au territoire Sud-Avesnois et de répondre dans un premier temps à des besoins urgents et dans un second temps à une vision plus prospective de la mobilité. La mise en œuvre du projet a été présentée aux instances institutionnelles locales et régionales fin 2017.
L'expérimentation a débuté le 5 février 2018 avec la mise en œuvre opérationnelle de 6 solutions de mobilité :

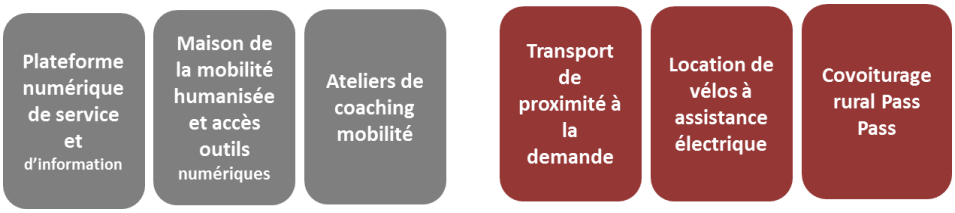

Pour la mise en œuvre, Transdev a mis à disposition des outils et compétences et a conventionné avec des acteurs privés de la mobilité inclusive et solidaire pour l'exécution des services de mobilités relevant de l'expérimentation.
Fort du succès du dispositif sur les six premiers mois, l'expérimentation a été prolongée dans le but de disposer d'un peu plus de temps pour définir le cadre juridique et financier adéquat d'une éventuelle pérennisation de certains services. Une convention de prolongation de l'expérimentation a été établie de fait jusqu'au 31 décembre 2018 (cf délibération communautaire du 27 septembre 2018). Cette prolongation a été re centrée sur la cible « actifs » uniquement en écartant les courses liées aux problématiques de santé.

Dans l'hypothèse de la pérennisation en 2019 du dispositif TAD par la Communauté de Communes, la collectivité a sollicité auprès de la Région (délibération du 12 décembre 2018), une délégation partielle pour la mise en place du TAD et une subvention de fonctionnement de 50 % du budget. Une convention de délégation a été signée avec la Région Hauts de France.

2. Contractualisation

a) Le Contrat de Ruralité

Suite à la signature du Contrat de Ruralité signé le 10 février 2017, une méthode de travail s'est mise en place avec les services de l'Etat afin de piloter l'outil et de programmer des actions annuelles sur des crédits identifiés.
Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale.

En 2018, l'Etat s'est engagé à cofinancer, auprès du territoire et ses collectivités, une programmation de projets. La programmation 2018 reprend :

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

Priorité	*Thématique*	*Action*	*porteur*	*budget total*	*Collectivité/ porteur*	*DSIL accordées*
Revitalisation	Commerces et services	**Création d'un Complexe Cinématographique à Fourmies (travaux)**	FOURMIES	4 776 011,49 €	955 202,29 €	1 194 003,00 €
Attractivité	Tourisme et développement touristique	**Reconstruction du kiosque historique sur la place du village**	OHAIN	90 567,60 €	63 397,32 €	36 227,00 €
	dév éco	**Développement d'une offre immobilière tertiaire**	CCSA	102 130,00 €	56 500,00 €	30 639,00 €
						1 260 869,00 €

Le comité de pilotage du Contrat de Ruralité s'est réuni le 28 septembre 2018 au PIDE.

b) Le PACTE et le CTES

Suite à la visite de Monsieur le Préfet sur le territoire de la CCSA le 23 octobre 2017, l'Etat et les collectivités territoriales ont souhaité saisir l'opportunité d'expérimenter un mode innovant de contractualisation autour d'un projet de contrat de développement territorial pour l'Avesnois.
La première action validée pour la mise en œuvre opérationnelle du contrat a été la création d'un pôle d'ingénierie territoriale co-animé et cofinancé par l'Etat et les collectivités et composé d'un binôme Etat/collectivités. Cette ingénierie partagée devant permettre de répondre aux attentes du territoire.

En ce qui concerne le contrat de développement territorial devenu depuis « Pacte pour la réussite de la Sambre avesnois-Thiérache », il convenait de disposer d'un accélérateur de projet et d'un concentrateur de crédits de droit commun à l'échelle des deux arrondissements (Avesnes et Vervins). L'objectif est de faciliter le développement économique, social et environnemental du territoire avec le soutien des partenaires financiers comme la Caisse des Dépôts qui souhaite investir dans l'arrondissement (Banque des Territoires).
Il transcrit à la fois l'engagement de l'Etat et ceux des collectivités qui s'engagent à réaliser les mêmes objectifs dans le cadre de leurs compétences.

Trois orientations principales sont inscrites dans le pacte pour une durée de trois ans :

- Combattre les fractures territoriales **(*un territoire en mouvement*)**

Et notamment préparer l'avenir en accélérant l'entrée dans la troisième révolution industrielle

- Soutenir les le développement du territoire **(*un territoire d'accomplissement*)**

En s'engageant à prévenir et à lutter contre la pauvreté, à garantir l'accès de tous à la santé et à adapter l'éducation aux besoins du territoire dans une démarche de transition écologique.

- Valoriser ses richesses **(*un territoire de transmission*)**

Rendre au territoire une image positive rendant aux habitants leur fierté légitime et rayonnant sur les territoires voisins.

Le Pacte repose sur un socle d'orientations principales déclinées en actions, invitées à croître dans une mise en cohérence des différents projets. Il donne lieu à deux déclinaisons spécifiques que sont :

- ⇨ Le Contrat Territorial pour l'amplification de la troisième Révolution Industrielle (COTTRI) dont le protocole de partenariat a été autorisé en conseil communautaire du 23 octobre 2017.
- ⇨ Le Contrat de Transition Ecologique et Solidaire (CTES) pour la Sambre Avesnois, qui traduit au niveau des territoires, l'ambition écologique de la France fixée au niveau national et international.

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

Le CTES a pour objectif d'accompagner la réalisation de projets concrets contribuant à la mutation écologique et économique des territoires.
Un séminaire organisé par la coordination nationale des contrats de transition écologique a eu lieu à PARIS les 19 et 20 septembre dernier afin de préparer la mise en place d'un contrat à l'échelle de l'Arrondissement.

La Sambre Avesnois est déjà engagée dans des démarches de transition écologique :

- Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) dont la convention cadre a donné lieu à des conventions particulières (délibération de la CCSA du 16 décembre 2015)
- Plan Climat Energie Territorial (PCET) pour lequel les EPCI ont transféré leurs obligations réglementaires (compétences PCAET) au SMSCOT. (délibération de la CCSA du 14 décembre 2016).
- Troisième Révolution Industrielle (TRI) sur laquelle la ville de Fourmies territoire démonstrateur régional REV3, fonde sa stratégie de rebond économique, et a été à l'origine du CTES.

L'enjeu du CTES est de permettre au territoire de s'engager, mais aussi d'accélérer sa transformation en amplifiant les initiatives locales en matière de développement durable et en soutenant les stratégies écologiques des collectivités.
Il a également pour vocation à accompagner la mise en œuvre des actions qui relèvent de la transition écologique du Pacte de la Sambre Avesnois et Thiérache. Il acte ainsi le principe de son extension future au territoire de l'Arrondissement de Vervins.

Le CTES a fait l'objet de nombreux échanges entre l'Etat, les collectivités concernées et à associé de nombreux partenaires. Il se décline en fiches actions et fiches projets.
La mobilisation s'est confirmée et conclue dans le cadre des quatre « assises territoriales de l'Avesnois » organisées au cours du mois d'octobre 2018, sur les thématiques de l'agriculture, des entreprises, de la pauvreté et du retour à l'emploi et de l'aménagement et du développement du territoire.

Profitant de la visite Présidentielle sur nos territoires début novembre, les représentants de l'Etat ont organisé la signature de ces contrats avec les différents partenaires.

- Le Contrat de Transition écologique et solidaire pour le territoire de la Sambre Avesnois a été signé le 07 novembre dernier, à Fourmies, en présence de Mr Sébastien LECORNU, Ministre auprès de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé des collectivités territoriales et de Madame Emmanuelle WARGON, secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat, Ministre de la transition écologique et solidaire.
- Le Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois-Thiérache a, lui aussi été, signé le 07 novembre 2018 à Sars Poteries, en présence de Mr Emmanuel MACRON Président de la République Française

3. Développement Rural

a) La Journée de la Ruralité 2018

Depuis 2015, la CCSA mène une réflexion sur les problématiques liées aux territoires ruraux dans son contexte socioéconomique et culturel, et se penche régulièrement sur des pistes d'actions pour développer l'attractivité de son territoire.
Issue de la fusion d'un territoire rural et d'une intercommunalité péri-urbaine, la CCSA doit construire un projet partagé et cohérent s'appuyant sur les nombreux projets antérieurs qui ont mené la région de Fourmies-Trélon à obtenir le label de Pôle d'Excellence Rural.
Les Journées de la Ruralité et des Territoires Ruraux réunissent un certain nombre d'élus, de personnalités, de spécialistes et d'acteurs locaux œuvrant sur le territoire. Elles ont pour **objectif de travailler collectivement** afin de **définir des orientations pour le territoire et d'enrichir son**

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

développement. Il s'agit de développer **des programmes d'actions spécifiques au contexte rural.** Il est important pour le territoire de poser un diagnostic concret sur les usages et services existants.

En 2018, la commission Ruralité a proposé à la CCSA de traiter la question agricole sur son territoire. L'agriculture caractérise le territoire du Sud-Avesnois et plus de 80 fermes sont encore en activité. **Cette agriculture** façonne et protège notre paysage et **fait partie intégrante du développement rural et économique**.
Dans un contexte de mutation et de transition, soutenu par un développement croissant du numérique et des usages qui s'en réfèrent, l'agriculture vit une transformation dans son fond et sa forme.
En effet le territoire constate une diminution d'année en année du nombre d'exploitations et une modification des cultures et des agricultures.

Dotée d'une stratégie axée sur le développement économique endogène, la CCSA souhaite aujourd'hui s'adresser à ses chefs d'entreprises agricoles, pan d'une économie réelle sur le territoire, et en devenir un partenaire. Elle se doit pour cela de concerter l'ensemble des structures compétentes et légitimes en la matière afin de **déterminer la place et le rôle qu'elle peut occuper**, en accord avec le monde agricole et ses besoins.

Evènement

Vendredi 23 mars 2018, au centre de conférence du ValJoly, journée de séminaire et d'études autour de la question agricole, lançant une concertation territoriale. Cette journée a été dédiée à une mise en lumière des institutions qui œuvrent au quotidien auprès des chefs d'entreprises agricoles et de travailler collectivement, avec l'ensemble des acteurs locaux et des habitants sur pistes de développement sur la question.

- 1ère Table-ronde : quelles actions auprès des chef.fe.s d'exploitations agricoles? des chef.fe.s d'entreprises agricoles ?
- Questions/réponses avec des témoignages de chef.fe.s d'exploitations agricoles locaux
- 2ème Table-ronde : des initiatives régionales et transfrontalières

L'après-midi fut dédiée à 4 ateliers d'échanges et de travail collectif autour de thématiques définies en fonction des spécificités du territoire :

- Diversification des productions et des exploitations
- Développement des filières agricoles et des projets collectifs
- Transmissions, installations et perspectives
- Rôle des consommateurs et des institutions

b) Plan d'actions agricoles et rurales

En parallèle de la Journée de la Ruralité, la CCSA a ouvert une offre de stage en développement agricole. Le but de ce stage était de recueillir les besoins et les attentes de la profession agricole afin de définir le plan d'actions que peut mener la CCSA.
Début du stage : février 2018 - Fin du stage : début août 2018

Missions du stage

1. Prospections des entreprises agricoles pour établir un état des lieux :
-Recensement des productions et transformations ;
-Inventaire des projets de développement et de recrutements ;
-Inventaire des transmissions en cours et à venir (n+5 cf. n+10) ;
-Identifier les besoins du secteur (formation, usage numérique, démarche commerciale, mise en réseau, mutualisation, diversification, transition, …)

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

2. Accompagner la CCSA à la construction d'un espace de dialogue pour les agriculteurs du Sud Avesnois, en fonction des différents besoins identifiés (rencontres thématiques, réunions d'information, formations, colloques).

3. Accompagner la CCSA et ses partenaires institutionnels à la construction d'une politique de développement agricole territoriale :

-Répertorier les champs d'intervention des différentes institutions en lien avec le monde agricole ;

-Benchmarking des démarches similaires des territoires limitrophes et des territoires aux problématiques similaires ;

-Identifier les possibilités d'action/intervention de la CCSA pour le monde agricole.

Résultats du stage et plan d'actions proposé

Axe 1 : **Diversification des productions, développement des circuits agricoles et soutien aux initiatives collectives**

→ **Aide à la réflexion autour de projets de méthanisation sur le territoire**

- Suivie de l'émergence de projets
- Réunions d'informations
- Visites / voyages d'étude

→ **Favoriser le développement des circuits de proximité**

- Recensement des projets collectifs de commercialisation/magasin de producteurs
- Aide à l'émergence des projets collectifs

Axe 2 : **Montée en compétence des acteurs agricoles**

→ **Initier la montée en compétences des élus de la CCSA**

- Réunions d'informations thématiques
- Visites d'exploitations

→ **Favoriser la relocalisation des formations aux agriculteurs**

→ **Intégrer le monde agricole dans le développement du territoire**

Axe 3 : **Transmission, installations et perspectives**

→ **Sensibiliser et informer sur les questions d'installation et de transmission**

- Organisation de réunions techniques
- Animation de territoire autour de l'installation et de la transmission

→ **Analyser les possibilités d'actions et d'interventions à l'échelle d'une communauté de communes sur la question foncière**

- Etudier la faisabilité d'une convention avec la SAFER autour de questions de spéculation foncière et pour favoriser les installations
- Mobiliser l'ensemble des outils et structures en lien avec le foncier (Collectivités, Terre de Liens, CEDAPAS, baux environnementaux…)

Axe 4 : **Rôle des consommateurs et des institutions**

→ **Travailler la transversalité agriculture / culture / tourisme**

- Favoriser la rencontre entre les agriculteurs et les habitants
- Faire de l'agriculture et du paysage un atout touristique majeur du territoire

→ **Communiquer sur l'agriculture du territoire**

- Films réalisés dans les exploitations
- Rédaction d'un « Mon Sud-Avesnois » spécial agriculture

→ **Participer à l'élaboration du Projet Alimentaire Territoriale de l'Avesnois**

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

La commission ruralité suivra l'évolution des actions et l'état d'avancement de chacun d'entre elle. Une convention de partenariat sera proposée avec l'ADARTH et la Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais afin de renforcer l'interconnaissance et l'efficacité dans le travail en commun.

4. Objectif Blue Stone

a) Accompagnement des entreprises

Le rôle de la Communauté de Communes Sud-Avesnois dans « Objectif Blue Stone » est de piloter le module développement économique. A ce titre, la CCSA, avec l'aide de Hainaut Développement, a réalisé une prospection des besoins des tailleurs de pierre et marbriers issus de la zone OBS et sur base d'une grille d'analyse des besoins.
Suite à la phase de prospection de 2017, un dispositif d'accompagnement a été mis en place, et a permis la mise en place de 6 actions d'accompagnement pour les professionnels de la pierre, qui se sont organisées autour de 2 thématiques : marketing et démarche commerciale, marketing digital et social media.

6 actions d'accompagnement ont été réalisées 2018 :

- Atelier de coaching sur le Marketing et la Démarche Commerciale à Maubeuge, le 22 mars
- Atelier de coaching sur le Marketing et la Démarche Commerciale à Mons, le 3 avril
- Atelier de coaching sur le Marketing et la Démarche Commerciale à Mons, le 17 avril
- Atelier de coaching sur le Marketing Digital : social media à Mons, le 12 novembre
- Atelier de coaching sur le Marketing Digital : social media à Mons, le 19 novembre
- Atelier de coaching sur le Marketing Digital : social media à Maubeuge, le 26 novembre

b) Carrefour Européen de la Pierre Bleue

L'un des principaux objectifs du projet « Objectif Blue Stone », lors de son élaboration, était de lancer une plateforme internet pour promouvoir la pierre bleue, ainsi que d'animer la filière. Fort de ses analyses et de son expérience, gagnées suite à de multiples échanges avec des tailleurs, marbriers et maçons, le projet OBS a mis au point une plateforme rassemblant tous ses objectifs.
Aussi, l'année 2018 fut une année décisive pour la création de ce site internet regroupant un panel de services pour les ménages et pour les professionnels.

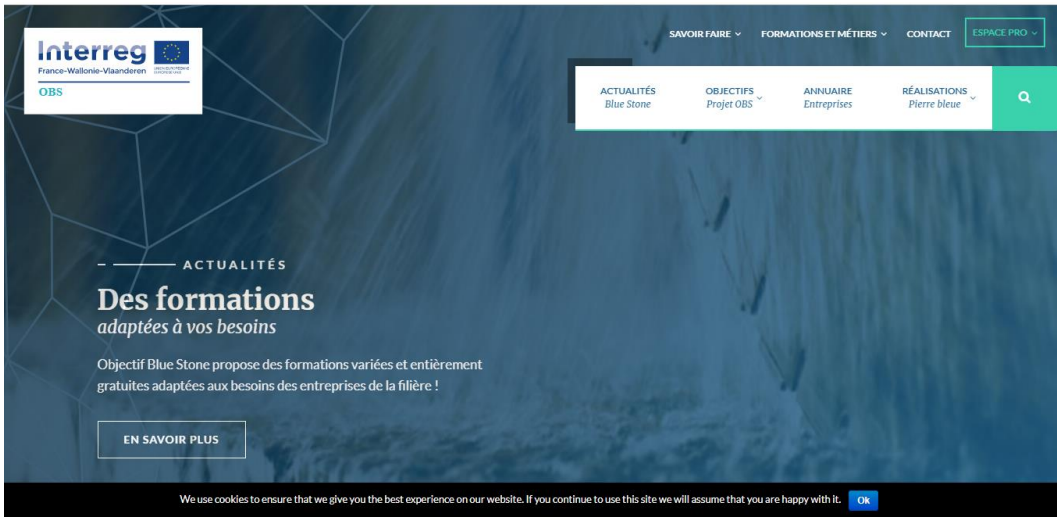

Le Carrefour Européen de la Pierre Bleue offre aux particuliers un annuaire des professionnels, un espace consacré aux réalisations pour inspirer le grand public, un espace de promotion des savoir-faire,

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

un annuaire des formations. De même, pour les acteurs de la filière, le Carrefour Européen de la Pierre Bleue dispose d'un espace dédié aux professionnels.

Cet espace offre aux entreprises des outils de networking entre les différents représentants de la filière, une plateforme consacrée aux marchés publics belges et français, et la possibilité pour les artisans de la pierre de réaliser leur propre façade commerciale sur internet.

Ce Carrefour a pour vocation, à travers l'ensemble de son offre, de fédérer la filière pierre belge et française : www.objectifbluestone.eu

5. Economie touristique

a) Office de tourisme du Sud-Avesnois

Les missions

En 2018, l'Office de tourisme du Sud-Avesnois a décidé d'étoffer ses missions, notamment dans le domaine « Marketing » avec le développement des actions de commercialisation (séjours groupe).

Par ses actions, la structure de 3 personnes s'inscrit aujourd'hui dans une démarche globale de développement économique grâce au tourisme.

Voici un résumé des missions de l'OTSA :

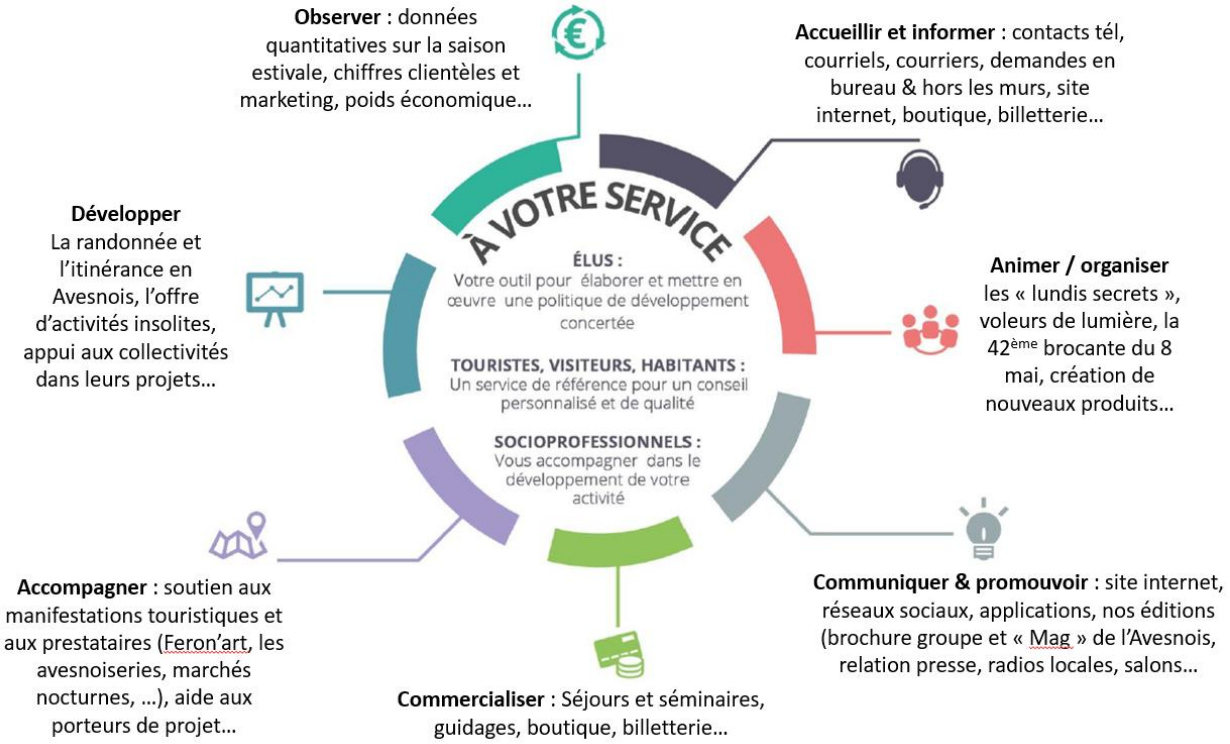

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

Communication

Identité graphique :

Sur le volet « Communication », l'OTSA a décidé d'évoluer.
Suite à un constat faisant état d'un manque de visibilité et de notoriété du territoire, une « rencontre des acteurs du tourisme » a été organisée (au château de Trélon) pour mener une réflexion sur ce sujet.

Après la mise en place d'ateliers co-créatifs et une participation intéressante des acteurs présents, un logo et un slogan de territoire ont été validés.

Ateliers co-créatifs animés par l'équipe de l'OTSA :

Le résultat, fruit d'une dynamique collective :

sud-avesnois tourisme
Créateur de souvenirs

Brochures

La nouvelle identité graphique a donc été déclinée sur différents supports de communication (print et digital).
Il est important de souligner la création de 2 nouvelles brochures complémentaires :

- L'une destinée à une **clientèle groupe** (entreprise, sportifs, jeune public, séniors, tribus) permettant d'impulser une véritable démarche de commercialisation

(« Expériences à vivre…en groupe ! »)

sud-avesnois tourisme
Créateur de souvenirs

Expériences à vivre… en groupe !

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

- L'autre destinée à une **clientèle « grand public »** avec un accent marqué sur la « Famille »

  (« Le mag de l'été pour toute la famille »)

Rapprochement OTSA / Ecomusée de l'Avesnois

Sur l'année 2018 - 2019, l'Office du tourisme Sud-Avesnois s'est investi dans le projet de rapprochement entre l'OTSA et l'Ecomusée de l'Avesnois.
Ensemble, ils ont entrepris un travail collaboratif et de mutualisation des compétences, avec une présence commune sur les salons touristiques mais également sur la commercialisation des prestations de groupe.
Le rapprochement entre les deux structures s'inscrit dans une démarche volontariste à la fois transfrontalière et transrégionale, dans la perspective de partage de lieux communs répondant au dispositif mise en place par le Département : « OT du futur ».

b) Les Gîtes

L'année 2018 a été plutôt positive dans la mesure où l'objectif fixé a été atteint.
En effet, la recette 2018 pour l'ensemble des gîtes s'élève à 39 273,27 € (déduction de la marge des gîtes de France mais pas de la TVA), contre 39 046 € pour l'année 2017.
Cette augmentation se justifie principalement par la création de deux gîtes fictifs, (réunion des deux gîtes sur chaque site), d'une capacité de 12 personnes à Wallers en Fagne en janvier 2017 et de 9 personnes à Ohain en septembre 2017. Cette expérience a largement porté ses fruits.

Le regroupement des gîtes représente environ 4000 €, soit 34,40 %, de la recette pour Ohain et 15 000 €, soit 54.50 %, de la recette pour Wallers en Fagne soit une moyenne de 48,55 % de la recette globale.

OHAIN	**2018**	**2017**
Gîte n°4458 Le Contrebandier	2 640,30	7 103,86
Gîte n°4459 Le Hututu	4 987,62	5 574,94
Gîte 445809 Le Relais du Randonneur	4 001,35	1 331,16
Total Ohain	**11 629,27**	**14 009,96**
WALLERS EN FAGNE		
Gîte n°4810 Le Grand Gîte	6 999,08	7 048,27
Gîte n°4811 Le Petit Gîte	5 579,33	6 158,63
Gîte 481001 La totalité du gîte	15 065,59	11 829,65
Total Wallers-en-Fagne	**27 644,00**	**25 036,55**
Total général	**39 273,27**	**39 046,51**

On constate une diminution pour Ohain et une augmentation pour Wallers ce qui équilibre l'année.

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

- Pour Ohain, la baisse peut s'expliquer par une diminution de location en faveur des ouvriers. Différentes périodes de fermeture ont également été demandées par la CCSA pour des projets divers. Les gîtes ont été remis en location début d'année 2019
- Pour Wallers en Fagne, on peut constater une légère diminution des locations individuelles mais qui n'en est pas une car les habitués font leurs réservations sur le gîte fictif au lieu de faire deux réservations individuelles.

Les clients sont satisfaits dans l'ensemble et la collectivité obtient de bons retours d'avis client sur le bureau propriétaire des Gîtes de France malgré les problèmes récurrents.
A noter que les locations sont de plus en plus de courtes durées (2 à 5 jours en moyenne).

6. Maisons de santé

Dans un contexte de crise de la démographie médicale et d'inégalité de répartition géographique de l'offre de soins, les élus et les professionnels de santé du territoire Sud Avesnois, après un large travail de concertation, ont arrêté un schéma d'implantation de 3 maisons de santé pluridisciplinaires à Anor, Fourmies et Trélon, offrant ainsi, un accès aux soins de proximité au plus près des populations.

Le projet réalisé au sein des maisons de santé du territoire, permet, dans un cadre d'exercice libéral, le regroupement des professionnels médicaux et paramédicaux. Cette forme d'organisation est l'un des moyens de maintenir une offre de santé de premier recours suffisante, moderne et de qualité autour du patient.
L'objectif est d'offrir une grande accessibilité horaire, une coopération effective entre les professionnels et un meilleur équilibre entre vie personnelle et cadre d'exercice des professionnels.

En effet, pour attirer de nouveaux professionnels et répondre au problème de désertification médicale qui soulève l'inquiétude légitime des populations, le territoire du Sud Avesnois peut aujourd'hui se présenter sous ses meilleurs atouts : une organisation nouvelle et structurée des professionnels libéraux autour des projets de santé validés par l'Agence Régionale de Santé, des locaux adaptés aux nouvelles conditions d'exercice grâce à la réalisation de 3 maisons de santé en réseau, plus celle de Wignehies en organisation dispersée, des équipes de professionnels constituées sur chacun des sites, 3 SISA *(Sociétés Interprofessionnelles de Soins Ambulatoires)* créées, un système d'information partagé commun et des équipements de télémédecine qui offriront une réponse aux défis auxquels est confrontée l'offre de soins aujourd'hui et notamment sur le territoire Sud Avesnois.

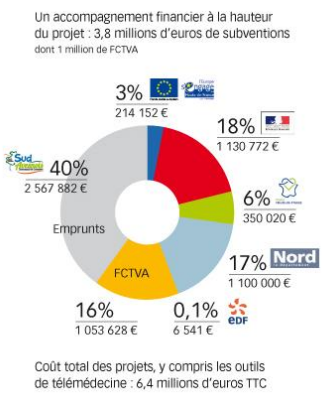

A découvrir la vidéo de présentation du projet : https://www.youtube.com/watch?v=5xyLa-K9FHQ

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

Inauguré depuis le 28 octobre 2017, ce projet est une réussite aux yeux de tous et plus particulièrement pour :

- **l'accompagnement financier de l'ensemble des partenaires qui a permis d'obtenir 60 % de subventions** et d'aides soit 2.8 millions d'euros et 1 million de FCTVA,

- **les équilibres réalisés** entre des **loyers attractifs pour les professionnels de santé et la capacité de remboursements des emprunts** contractés par la CCSA ainsi que celui relatif au fonctionnement des 3 maisons de santé,

- l'investissement communautaire **ayant permis d'injecter dans l'économie locale plus de 5,5 millions d'Euros** (25 des 27 entreprises attributaires des marchés sont implantées à moins de 50 kms de Fourmies dont 8 à l'intérieur du territoire communautaire).

- et la volonté des élus ayant permis **la réalisation de 4.175 heures d'insertion pour 30 personnes** grâce aux clauses d'insertion insérer dans les marchés publics des 3 chantiers.

A ce jour, 37 professionnels de santé sont aujourd'hui installés dans les 3 maisons de santé et disposent de baux professionnels (8 à Anor, 18 à Fourmies et 11 à Trélon), représentant par ailleurs un **taux d'occupation de 81 %.**

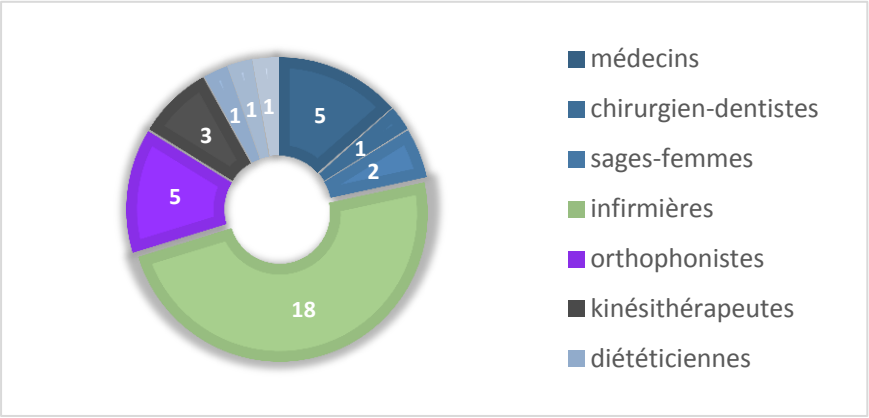

En mars 2017, 3 Sociétés Interprofessionnelles de Soins Ambulatoires ont été créées et bénéficient aujourd'hui de dotations de la CPAM du Hainaut. Cette **structuration ainsi que les financements associés permettent** aux professionnels locaux de santé, associés des SISA, de **s'équiper de matériels complémentaires et d'équipements médicaux spécifiques**.

MSP EN CHIFFRES

- **3** Maisons de Santé Pluridisciplinaires HQE
- **6,4 Md€** coût TTC
- **60 %** taux de subventions
- **0 €** coût pour le contribuable / opération équilibrée par l'emprunt et les loyers
- **37** Professionnels Locaux de Santé installés
- **81 %** taux d'occupation des locaux
- **7** emplois crées (1 coordination, 2 secrétariat et 4 entretien)
- **79,6 %** satisfaction globale des patients - usagers (300 personnes interrogées)
- **22** Professionnels Locaux de Santé formés à l'E.T.P. (Education Thérapeutique du Patient)
- **3** SISA créées avec 27 actionnaires

Par ailleurs, **la mission de coordination,** effective depuis mai 2018**, permet l'animation et le développement des projets de santé et la coopération entre l'ensemble des professionnels de santé** (organisation de réunion mensuelle et mise en œuvre d'actions de santé publique).

A découvrir pour en savoir plus :
- le livret des 3 maisons de santé mis en ligne par la Fédération des Maisons de Santé Nord : https://fr.calameo.com/read/0053628980bbb05fe90f9
- les vidéos réalisées par Fr3 : https://www.youtube.com/watch?v=-uHXM-uN7_I
- et la Région HDF : https://www.youtube.com/watch?v=OA_WLLmwCDI

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

7. Réseau de lecture publique transfrontalier Médi@'pass

Le réseau médi@'pass est constitué de 8 médiathèques sur la CCSA, du centre de documentation de l'écomuée et de la bibliothèque belge de Momignies. Les bibliothèques et équipements sont communaux, la coordination intercommunale. Au 31 décembre 2018, le réseau comptait **4479 adhérents, soit 17,07% de la population et 650 nouvelles adhésions sur l'année 2018,** ce qui place le taux d'adhésion légèrement au-dessus du taux nationale de 17% de la population inscrite. L'inauguration en octobre 2018 du café-épicerie-médiathèque d'Eppe-Sauvage, et l'ouverture en fin d'année 2019 du 36, lieu multi-services (ludothèque, médiathèque, lieu intergénérationnel, espace numérique) à Anor laissent présager une belle dynamique pour les années à venir.

Le portail commun, qui regroupe nouveautés, coups de cœur et actualités du réseau, héberge également le catalogue commun offrant 64 479 notices, c'est-à-dire autant de titres différents, sans compter les doublons, rééditions, ou formats différent (dont environ 56 500 livres, 4500 CD et 3400 DVD).
Bénéficiant d'un financement LEADER, la navette électrique assure les transferts de documents entre médiathèques trois fois par semaine, service apprécié par les adhérents. En 2018, 2143 documents ont transité par la navette.

Dans le cadre du **CTL (Contrat-territoire-lecture)** signé avec la DRAC, le réseau médi@'pass propose une « saison culturelle » divisée en plusieurs actions intercommunales (autant de publics différents):

- **Les goûters numériques** (actions autour d'un parc de tablettes acquis par le réseau, pour les séniors, les enfants, les demandeurs d'emploi, les agriculteurs + acquisition de malles jeux vidéo) → 140 personnes touchées
- **Le Prix des Incorruptibles** (achat de mallettes, venue d'auteurs, expositions de travaux scolaires)→ ensemble des classes, parents et professionnels
- **Les Jardins partagés** (4 week-ends autour de la nature, conférences, ateliers, spectacles, installation de grainothèques) → 260 tous publics
- **Bébés lecteurs** (journées pro, ateliers, spectacles pour les 0-3 ans et les spécialistes de la petite-enfance, interventions en PMI, prêts de malles de livres, soutien au festival Imagi'mômes) → 500 personnes touchées environ
- **La Quinzaine du conte** (représentations scolaires maternelles et CM2, plus soirée tous publics et animations en médiathèque) → 1240 élèves, 150 tous publics
- **Le festival du film d'animation** (projections, ateliers, conférences… autour de l'animation) → 700 personnes (tous publics)
- **Les Petits Champions de la lecture** (finale départementale organisée à l'écomusée, 14 participants, 80 personnes dans le public)

La **première année du CLÉA** (contrat local d'éducation artistique) signé avec la DRAC, l'éducation nationale, le département et la commune de Momignies a eu lieu de Janvier à Mai 2018. Oran et la Baraque Liberté ont été sélectionnés. La semaine d'immersion a eu lieu en novembre 2017. Ce CLEA est tout au long de la vie et s'adresse aux structures scolaires, culturelles, sociales, associatives : ont ainsi participé des écoles maternelles, primaires, collèges, Emmaüs, l'ESAT du Pont de Sains, le centre hospitalier, l'Association d'Education et de Prévention, l'EHPAD de Fourmies, le Centre Socio-culturel… Une soirée de restitution a été proposée lors de la Nuit des Musées au Musée du Textile et de la Vie Sociale en présence du DRAC.
Publics : 0/5 = 115 - 6/11ans = 778 - 12/18 ans = 752 - 19/25 non identifiables cf tout public 25/65 (actifs) = 473 - tous publics = 907 - soit un total de publics identifiés = 3025

La semaine d'immersion de la deuxième année a eu lieu en novembre 2018 : la Compagnie Les Mains Sales (marionnettes tout-terrain) et l'illustratrice Louise de Contes ont été sélectionnées.

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

8. Ecomusée

Une réflexion a été engagée pour le changement de statuts de l'Ecomusée de l'Avesnois et pour repenser l'organisation de l'Ecomusée pour assurer la transition vers un musée du XXIème siècle.
Le projet consiste à passer d'un statut associatif à un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC).
Actuellement, une association peut intégrer l'Ecomusée, y compris le conseil d'administration et le bureau. Afin de canaliser les partenaires et redynamiser la programmation, il convient de modifier la formule juridique.
Par ailleurs, l'Etat et la Région ont demandé à ce que l'Ecomusée se recentre sur deux sites, à savoir Fourmies et Trélon, permettant de travailler sur le design (verre) et sur l'aspect social, industriel et innovant (évolution des textiles).

Les membres fondateurs de l'EPCC seront la Région Hauts-de-France, les villes résidentes, le Département du Nord et la Communauté de Communes Sud-Avesnois. La DRAC serait membre consultatif.
Pour ce faire, le recrutement d'une directrice-conservatrice a été réalisé.
La création de l'EPCC est intervenue le 1er octobre 2018 par arrêté préfectoral. La contribution annuelle de la CCSA a été fixée à 30 000 €.

écomusée de l'avesnois

ÉCOMUSÉE DE L'AVESNOIS : 2 musées installés au cœur d'un patrimoine industriel d'exception :
- Une ancienne verrerie de 1823, l'AMV - atelier-musée du verre à Trélon présente une collection de machines, outils et productions verrières. Le savoir-faire y est préservé par les démonstrations de soufflages permanents, les ateliers et les résidences de designer.
- Le MTVS - musée du textile et de la vie sociale occupe une filature de laine peignée de 1863 avec sa machine à vapeur ainsi qu'un impressionnant parc de machines en fonctionnement. Un parcours muséographique plonge le visiteur dans la vie quotidienne du monde ouvrier à la fin du 19ème.

A travers ces deux thématiques, l'écomusée de l'avesnois propose chaque année des expositions, évènements, ateliers (verre et textile), prolongeant ainsi chaque visite vers une expérience unique!

9. LE PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Pour rappel, par délibération en date du 17 mars 2017, la CCSA a fait le choix de s'engager « dans la voie de la **gestion urbanistique à l'échelle intercommunale** » en lançant la procédure de mise en œuvre du PLUI.

Le PLUi définit le projet de développement du territoire pour les 15 prochaines années à travers le projet d'Aménagement et de développement durables (PADD) qui en fixe les grandes orientations politiques, Il aborde l'ensemble des thématiques, démographie, logements, économie, paysage, environnement, tourisme, déplacements… qui constituent aujourd'hui l'identité du Sud-Avesnois.

En début d'année, la Chambre d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais a lancé les premières rencontres auprès du monde agricole. Une cinquantaine d'agriculteurs ont répondu aux sollicitations de la Chambre. Les informations ainsi collectées ont permis l'établissement et la restitution finale (le 06 juillet) du diagnostic fixant les enjeux agricoles sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

De son côté, le Parc Naturel Régional a lancé des inventaires faune-flore sur les parcelles identifiées comme présentant un enjeu environnemental et qui permettront d'évaluer les effets positifs et négatifs du projet sur l'environnement.

L'ADUS a quant à elle organisé entre janvier et février des rencontres en commune qui ont permis de rédiger une première version du PADD, en s'appuyant sur les PLU communaux et sur le contrat de ruralité. La version aboutie a été présentée en Conférence Intercommunale de Maires le 06 novembre 2018 et le débats a été ouvert en conseil communautaire le 12 décembre.

10. Aire d'accueil des Gens du Voyage

L'ex Communauté de Communes Action Fourmies et Environs s'est dotée de la compétence« Aménagement et gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage» en assurant la maîtrise d'ouvrage de cette opération et sa gestion. Cette compétence qui incombait à la ville de Fourmies (les aires d'accueil ne concernent que les communes de plus de 5000 habitants) a été transférée au niveau intercommunal dans le but d'associer les communes de Wignehies, Féron et Anor, qui, compte tenu de leur proximité à la ville, sont soumises également à la question de l'accueil des gens du voyage.

Cette aire d'accueil, qui se situe rue Marceau Batteux, ZA La Marlière à Fourmies (à proximité de la déchetterie), est composée de 12 emplacements. Chaque emplacement peut accueillir 2 caravanes ce qui porte la capacité d'accueil maximale de l'infrastructure à 24 caravanes.
Chaque emplacement dispose d'un branchement eau et électricité et chaque branchement est raccordé à un sous-compteur qui permet au gestionnaire de demander le remboursement des consommations aux familles.
Deux blocs sanitaires sont mis à disposition (l'un des blocs peut accueillir les personnes à mobilité réduite). Un troisième bloc accueille le bureau du gardien et le local technique (compteurs individuels et rangement matériel).

Cette aire d'accueil a ouvert ses portes le 26 Janvier 2009, la gestion avait été confiée à une société privée (Vesta) mais depuis le 30 janvier 2012 la gestion de l'aire d'accueil se fait en régie.

Fermeture annuelle 2018 :
L'aire d'accueil des Gens du Voyage de Fourmies a été fermée:

- Du samedi 14 avril 2018 au dimanche 13 mai 2018 inclus
- Du samedi 11 aout 2018 au dimanche 9 septembre 2018 inclus.

Travaux 2018 :

- Changement bac à douche et robinetterie
- Travaux peinture au sol

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

- Changement verrous portes, grillage et barrière
- Réparations bornes

BILAN FINANCIER 2018

BILAN FINANCIER 2018 AIRE D'ACCEUIL DES GENS DU VOYAGES			
dépenses	**montant**	recettes	**montant**
Eau	881,30	Droits de place et remboursement fluides	6 825,00
Electricité	7 119,92	Subvention AGA	23 964,00
Vêtements de travail			
Fournitures d'entretien et petit équipement	1 113,45		
Fournitures administratives	54,88		
Travaux terrain	328,26		
Travaux bâtiment	831,00		
Entretien réparation réseaux	150,00		
Frais déplacement	8,32		
Divers	288,00		
Autres services extérieurs	327,02		
Charges de personnel	32 877,08		
Charges d'administration générale	2 750,00		
TOTAL	46 729,00	**TOTAL**	30 789,00
bénéfices		pertes	15 940,00
TOTAL GENERAL	46 729,00	**TOTAL GENERAL**	46 729,00

- TAUX D'ENCAISSEMENT 2018 : **100 %**
- ACTES DE VANDALISME RECENSES : **0**

IMPORTANT : Il est à noter que la Communauté de Communes souhaite scrupuleusement respecter la loi en matière de gestion de son aire d'accueil des Gens du Voyage. Aussi, elle applique conformément à son règlement intérieur les périodes maximales de séjours pour éviter la sédentarisation non maîtrisée des familles sur cet espace. L'aire d'Accueil des Gens du Voyage de Fourmies figure parmi les bons élèves en matière de gestion, de taux d'encaissement (100%) et de vandalisme (aucun en 2018). Le nouveau calcul mis en place par l'Etat pour le versement de l'AGAA pénalise le fonctionnement de l'aire d'Accueil de Fourmies.

11. Services techniques

a) Service Insertion

Ateliers Chantiers d'Insertion

La Communauté de Communes Sud-Avesnois a renouvelé une convention pluriannuelle avec la DIRECCTE dans le cadre de l'Insertion par l'Activité Economique pour la période 2018-2019. Les effectifs des ACI sont définis en Equivalents Temps Plein (ETP) et ajustés en fonction des décisions prises lors du dialogue de gestion annuel avec la DIRECCTE, Pôle Emploi et le Département du Nord. En 2018, les effectifs ont évolué, passant de 32.66 ETP en 2017 à 24,67 ETP en 2018 en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI), en accord avec les partenaires, et ce afin de renforcer la qualité de l'accompagnement socioprofessionnel.

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

L'EPCI porte trois Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) intervenant dans les domaines de l'entretien des espaces vert, de la restauration du patrimoine et du bâtiment. Chaque brigade bénéficie d'un encadrant technique à temps plein, et un référent socioprofessionnel assure l'accompagnement de l'ensemble des publics concernés (gestionnaire des ACI). Les personnes recrutées bénéficient au démarrage d'un CDDI de 4 mois à 26h/semaine. Le renouvellement est défini en fonction des étapes de parcours de la personne.
La Communauté de Communes garantit aux personnes intégrant les ACI de bénéficier d'un parcours accompagné, notamment dans le cadre de leur projet professionnel et dans leurs démarches de formation et de qualification. Pour ce faire, les partenaires socioprofessionnels sont mobilisés régulièrement.

Les financeurs des ACI :
Outre la convention pluriannuelle de financement de la DIRECCTE, la Communauté de Communes répond annuellement à l'appel à projets du Département dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion, sur l'axe « remobilisation professionnelle ».
Certaines prestations en bâtiment auprès des collectivités sont également facturées, permettant d'établir un budget constructif.

Le public concerné :
Les publics positionnés sur les ACI sont prescrits par les partenaires de Pôle Emploi, et doivent répondre à certains critères d'éligibilités (DELD, BRSA, TH, ASS…).

Les publics sont originaires du territoire :

RÉPARTITION PAR COMMUNES		
Communes	%	Nbre pers.
FOURMIES	30,65%	19
FOURMIES QPV	32,26%	20
ANOR	14,52%	9
TRELON	4,84%	3
WIGNEHIES	8,06%	5
GLAGEON	6,45%	4
OHAIN	0,00%	0
FERON	1,61%	1
HORS CCSA	1,61%	1
TOTAL	**100,00%**	**62**

Hommes 51 82,26%
Femmes 11 17,74%

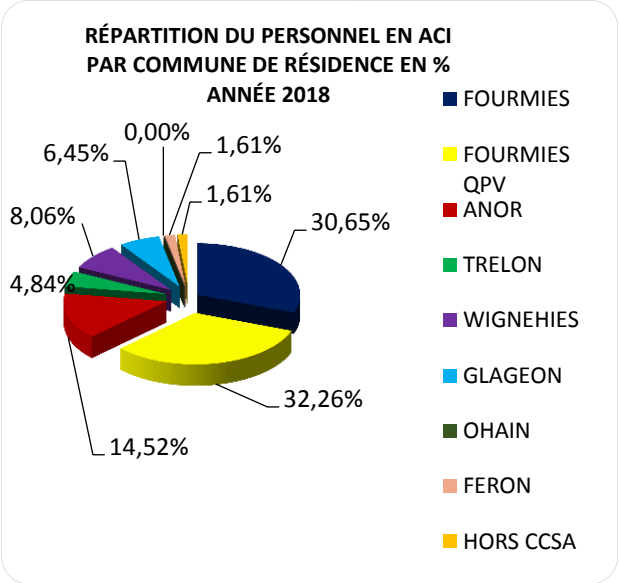

Interventions des ACI :
Les interventions sont portées sur les espaces verts et le patrimoine sur le territoire intercommunal.

La Brigade Environnement intervient sur les communes d'Anor, Fourmies, Féron et Wignehies :

Secteur d'intervention	Nombre d'heures réalisées	Répartition en %
Interco	3 245	36,08 %
Anor	552	6,14 %
Fourmies	4 045,5	44,97 %
Wignehies	721	8,02 %
Féron	352,5	3,92 %
Autres	79	0,88 %

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

La Brigade Patrimoine intervient également sur les communes d'Anor, Fourmies, Féron et Wignehies :

Secteur d'intervention	Nombre d'heures réalisées	Répartition en %
Interco	4 120	53%
Anor	3 652,25	47%
Wignehies	0	0 %
Féron	0	0 %

La Brigade Espaces Vert et Petit Patrimoine intervient sur les communes de Trélon, Glageon, Ohain, Moustier-en-Fagne, Baives, Eppe-Sauvage, Wallers-en-Fagne et Willies :

Secteur d'intervention	Nombre total d'heures réalisées	Environnement	Petit Patrimoine	Répartition en %
Local	275	71,5	203,5	2,4 %
Ohain	1 121,5	1 017,5	104	9,6 %
Trélon	1 529,5	1 464,5	65	13,1 %
Glageon	1 804	45	1 759	15,4 %
Baives	84,5	84,5	0	0,7 %
Wallers en Fagne	1 536,5	779	757,5	13,1 %
Moustier en Fagne	604,5	364	240,5	5,2 %
Eppe-Sauvage	1 210,5	586,5	624	10,4 %
Willies	364	364	0	3,1 %
Interco	1 965	0	1 965	16,8 %
Anor	1 192,5	0	1 192,5	10,2 %

Contrats aidés – Parcours Emploi Compétences

La Communauté de Communes Sud Avesnois recrute des personnes en Parcours Emploi Compétences (anciennement CAE/CUI) dans les différents services de la collectivité. Ces personnes dépendent du service insertion et sont accompagnées dans leurs démarches socioprofessionnelles. La CCSA leur assure un parcours de formation en mobilisant le CNFPT et les structures de formation externes.

Le nombre d'heures réalisées en 2018, par service, est de :
Maisons de santé : 3 696 h de ménage
Service environnement : 1848,75 heures
Service festivités : 9874,5 heures
Agent entretien du PIDE : 539 heures.
Agent entretien gîtes : 2114 heures.
Agent entretien services techniques : 1 078 heures.
Agent administratif (services techniques) : 308 h.

Le public concerné :
Les publics positionnés sur les PEC sont prescrits par les partenaires de Pôle Emploi, doivent répondre à certains critères d'éligibilités. L'employeur s'engage à assurer la formation des personnes.

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

Les publics sont majoritairement originaires du territoire :

RÉPARTITION PAR COMMUNES		
Communes	%	Nbre pers.
FOURMIES	26,09%	12
FOURMIES QPV	34,78%	16
ANOR	6,52%	3
TRELON	8,70%	4
GLAGEON	2,17%	1
WIGNEHIES	13,04%	6
OHAIN	4,35%	2
FÉRON	0,00%	0
HORS CCSA	4,35%	2
TOTAL	100,00%	46

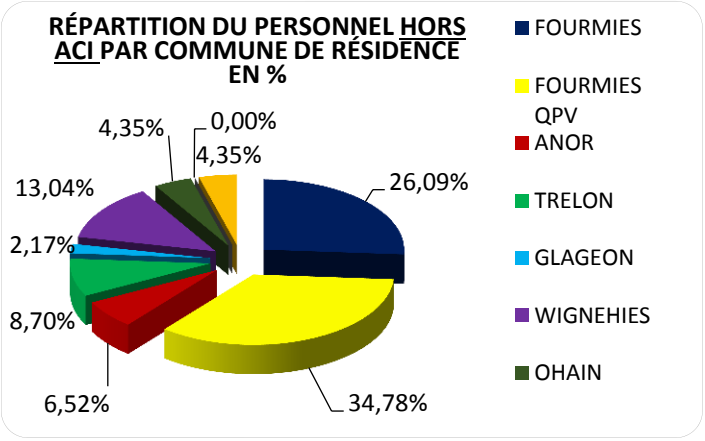

Hommes	11	65,22%	30
Femmes	7	34,78%	16

b) Service Festivités

La CCSA met à disposition des communes membres de l'EPCI du matériel de fête : tables d'intérieur, chaises, ensemble kermesse, podiums, chapiteaux, barrières de sécurité…
En 2018, 277 manifestations ont eu lieu sur le territoire. La CCSA a également prêté du matériel pour des manifestations hors territoire mais de façon exceptionnelle.

ANOR	22
FERON	30
FOURMIES	150
TRELON	19
WIGNEHIES	15
BAIVES	8
WILLIES	4
OHAIN	16
EPPE-SAUVAGE	8
MOUSTIER-EN-FAGNE	2
GLAGEON	1
WALLERS EN FAGNE	2

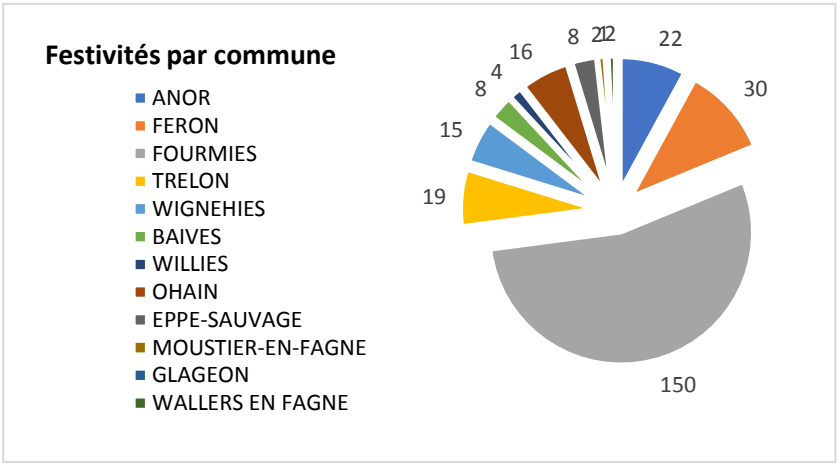

Pour bénéficier du matériel, communes doivent en faire la demande écrite auprès du président de la CCSA. Les associations locales doivent, quant à elles, solliciter le maire de la commune pour en faire la demande. Un registre est tenu pour enregistrer l'ensemble des prêts réalisés chaque année.
Ce service représente 2991 heures de travail au profit des communes pour une recette de 21 665,35 €.

c) Service sérigraphie/signalétique

La collectivité réalise pour le compte des communes des lettrages autocollants, des calicots (panneaux, plaquettes plastifiées), et des supports visuels et autres signalétiques. Ces prestations sont facturées aux communes selon un barème validé par le conseil communautaire. Ce service représente 2 991 heures de travail pour une recette de 21 665,35€ en 2018.

d) Transport des denrées pour les Restos du cœur

La CCSA apporte un service complémentaire dans le cadre de l'aide alimentaire. Elle participe au transport des denrées depuis Rousies vers le territoire et les communes du Sud-Avesnois. En 2018, 45 transports ont été effectués pour 225 heures.

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

12. Rapport annuel déchets - environnement

LE TERRITOIRE DESSERVI

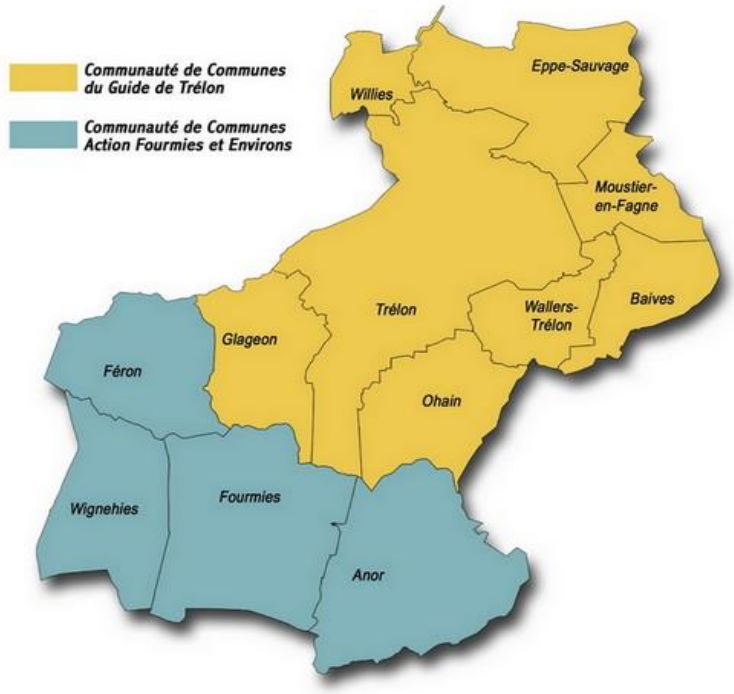

Répartition par secteur :

ANOR 3 280 hab.	BAIVES 157 hab.
EPPE SAUVAGE 268 hab.	FERON 548 hab.
FOURMIES 12 687 hab.	GLAGEON 1833 hab.
MOUSTIER EN FAGNE 61 hab.	OHAIN 1292 hab.
TRELON 3090 hab.	WALLERS EN FAGNE 299 hab.
WIGNEHIES 3 099 hab.	WILLIES 166 hab**.**

Total 26 780 hab.

Secteur 1 = 19 614 habitants **Secteur 2 = 7 166 habitants**

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

Répartition par commune :

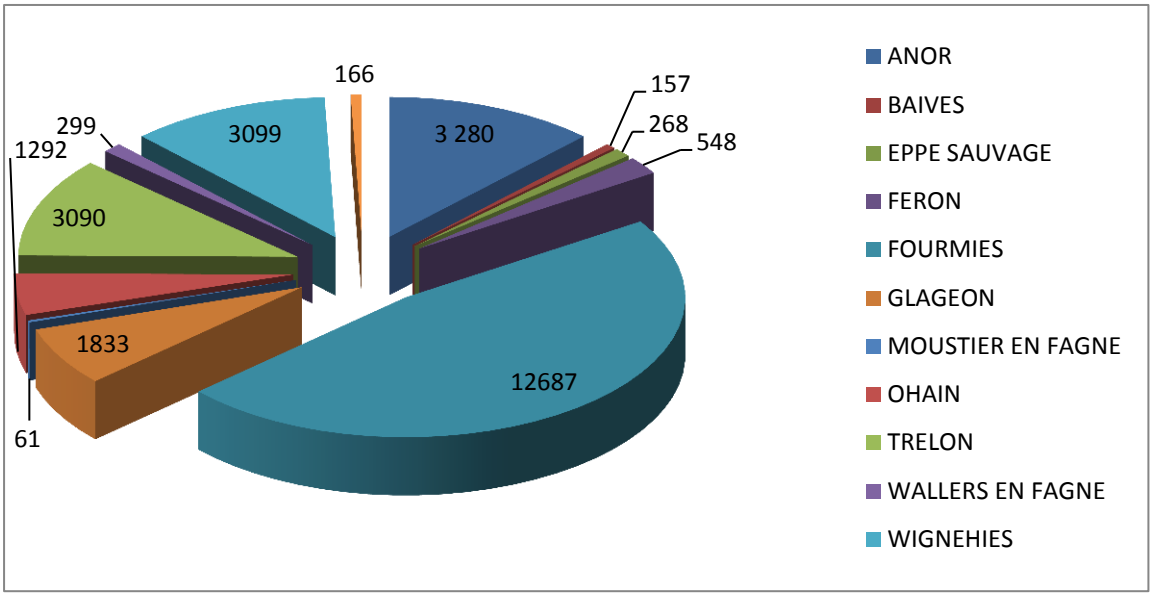

ÉQUIPEMENTS

SITE 1

Le bac de tri pour les EMR* collecté chaque semaine

Le Verre apport volontaire

Le bac des ordures ménagères collecté chaque semaine

Le verre collecté en apport volontaire :

7 conteneurs à verre de 3 m3 enterrés
31 conteneurs à verre de 3 m3 semi-enterrés
20 conteneurs aériens

Soit au total 68 conteneurs mis en place sur les 4 communes ANOR FOURMIES FERON WIGNEHIES.

SITE 2

BAC DE COLLECTE EMBALLAGES
collecté en alternance avec les O.M.

BAC DE COLLECTE VERRE
collecté en alternance avec les O.M.

BAC ORDURES MENAGERES
collecté chaque semaine
mise en place en octobre

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

*(*Emballage Ménagers Recyclable)*

TYPES DE BACS EN PLACE SUR LE TERRITOIRE

SITE 1 - Type de bac mis en place pour la collecte des déchets Om* et CS* Verre

Nombre de bacs de 140 L OM en place 3520 bacs
Nombre de bacs de 180 L OM en place 2849 bacs
Nombre de bacs de 240 L OM en place 1748 bacs
Nombre de bacs de 340 L OM en place 260 bacs
Nombre de bacs de 750 L OM en place 183 bacs
Soit un total de 8 460 Bacs
Nombre de bacs de 140 L Recyclable en place 96 bacs
Nombre de bacs de 180 L Recyclable en place 6182 bacs
Nombre de bacs de 240 L Recyclable en place 133 bacs
Nombre de bacs de 260 L Recyclable en place 1199bacs
Nombre de bacs de 340 L Recyclable en place 368 bacs
Soit un total de 7 980 Bacs
Soit un total de 16 440 bacs sur toute la collectivité
Bacs **Om pour la collecte des ordures ménagères, bac **CS** pour la collecte sélective*

SITE 2 – type de bac mis en place

Les foyers et commerces sont équipés d'un bac pour la collecte du verre et d'un bac pour la collecte des emballages repartis de la façon suivante en fonction du nombre de personnes dans le foyer ou de la taille du commerce :
Bacs de 120 L (verre) = 2 438
Bacs de 180 L = 2 170
Bacs de 240 L = 27
Bacs de 260 L = 356
Bacs de 340 L = 271
Bacs ordures ménagères

Bacs de 180 L = 2 176
Bacs de 240 L = 25
Bacs de 260 L = 346
Bacs de 340 L = 273

FRÉQUENCE DE COLLECTE

SITE 1

Lundi 2 véhicules en collecte OM	De 06 h 00 à 14h45	Fourmies Secteur 1 OM Fourmies Secteur 2 OM
Lundi 1 véhicule en collecte Sélective	De 06 h 00 à 14h45	Fourmies Secteur 1 R
Mardi 2 véhicules en collecte OM	De 06 h 00 à 14h45	Fourmies Secteur 1 OM Fourmies Secteur 2 OM
Mardi 1 véhicule en collecte Sélective	De 06 h 00 à 14h45	Fourmies Secteur 1 R
Mercredi 2 véhicules en collecte OM	De 06 h 00 à 14h45	Anor Secteur 1 OM Anor Secteur 2 OM
Mercredi 1 véhicule en collecte sélective	De 06 h 00 à 14h45	Anor Secteur 1 1R
Jeudi 2 véhicules en collecte OM	De 06 h 00 à 14h45	Wignehies Secteur 1 OM Wignehies Secteur 2 OM
Jeudi 2 véhicules en collecte	De 06 h 00 à 14h45	Wignehies Secteur 1 R

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

SITE 2

Collecte des O.M. chaque jour + emballages ou verre en alternance chaque semaine

LUNDI	A partir de 6 h 00	GLAGEON S1 +établissements soumis à la redevance spéciale
MARDI	A partir de 6 h 00	TRELON (1er secteur)
MERCREDI	A partir de 6 h 00	TRELON (2è secteur)
JEUDI	A partir de 6 h 00	OHAIN + établissements soumis à la redevance spéciale
VENDREDI	A partir de 6 h 00	GLAGEON S2+ la Fagne

RÉSULTAT DU TRI (hors verre) EXPEDIÉ AUX FILIÈRES DE REVALORISATION PAR MOIS ET PAR FLUX EN TONNES

	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	déc	**TOTAL**
Refus de tri	9,902 t	14,465 t	17,834 t	0,000 t	6,577 t	4,431 t	3,435 t	16,765 t	7,178 t	0,000 t	41,037 t	0,000 t	121,624t
EMR 5.02(*)	28,56	27,5	30,36	14,65	23,2	8,22	12,89	18,26	23,5	12,56	13,56	20,5	233,76
JRM 1.11 (*)	18,8	17,16	21,6	17,1	17,2	20,52	21,69	20,59	26,5	13,56	14,9	15,52	225,14
GDM 1.02 (*)	18,6	18,16	17,86	20,3	19,25	18,89	29,56	20,63	23,8	25,62	25,8	19,56	258,03
Acier	3,1	3,2	3,3	2,9	3,4	2,5	1,89	2,56	2,047	2,5	2,5	1,1	30,997
Aluminium										0,89	0,78	1,46	3,13
Film	0,5	0,51	0,32	0,1	0,189		0,2	0,1	0,1	0	0	0,5	2,519
PEHD	6,23	7,9	4,51	3,1	2,69	3,35	2,36	2,67	4,56	6,36	5,26	7,89	56,88
PET clairs	14,5	16,23	7,56	4,56	8,96	6,4	8,26	7,36	8,23	14,56	10,26	11,56	118,44
PET foncés	0,78	0,45	0,48	5,26	5,87	6,89	1,2	0,36	1,45	0,89	0	4,56	28,19
Tétra brique	0,45	0,85	0,56	0,12	0,98	0,1	0,3	0,02	0,14	4,2	1,5	1,89	11,11
Verre	25,94	97,58	91,6	78,96	94,3	94,62	74,62	95,4	49,34	82,2	60,25	75	979,81

Les tonnages ci-dessus sont ceux qui ont été expédiés sur le centre de tri de la société SITA à Anzin pour le site 1 et Recyclage des Vallées à Hautmont pour le site 2.

(*) Les papiers journaux magazines sont triés en deux catégories JRM et GDM.

JRM : Journaux Magazines
GDM : Gros De Magasin
EMR : Emballages Ménagers Recyclables

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

RECAPITULATIF PAR TYPE DE DECHET

Récapitulatif pour les recyclables (hors verre) par an et par habitant :

Matériaux	**Tonnages 2018 CCSA**	**Poids par an/hab**	**Recyclés**
Refus de tri	121.624	4.542 Kg	Incinérés
EMR*	233.76	8.729 Kg	Oui
JRM	255.14	9.527kg	Oui
G.D.M	258.03	9.635 Kg	Oui
Acier Eco emballage	30.997	1.157 Kg	Oui
Aluminium	3.13	0.117 Kg	Oui
PEHD bouteilles	56.88	2.124 Kg	Oui
PET Clair bouteilles	118.44	4.423 Kg	Oui
PET foncés bouteilles	28.19	1.053 Kg	Oui
Tétra Briques	11.11	0.415 kg	Oui
Film Plastique	2.519	0.094 kg	Oui

TONNAGES TRIÉS (sans les refus de tri) EN 2018 *En kg/an/hab :*

Matériaux	**Tonnages 2018 CCSA**	**Moyenne région Nord Pas De Calais (données 2017)**
EMR	8.729 Kg	7.42 Kg
JRM - GDM	19.162 kg	19.56 Kg
Acier	1.157 Kg	2.58 Kg
Aluminium	0,117kg	0.11 Kg
Bouteilles Plastiques	7.599 kg	5.32 Kg
Tétra Brique	0.415	Non renseigné
Verre	36.58 kg	28.12 Kg

EMBALLAGES :

Total collecté en tonnes

	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc
TOTAL SITE 1 et 2	**89.900**	**96.060**	**102.320**	**6.500**	**104.420**	**97.460**	**85.340**	**97.220**	**97.220**	**99.020**	**84.740**	**80.620**

TOTAL GENERAL = 1119.82 tonnes soit 41.82 kg/an/hab

VERRE :

TOTAL COLLECTÉ EN TONNES

SITE 1 : le verre est collecté en apport volontaire, des conteneurs sont répartis sur différents points du territoire.

SITE 2 : le verre est collecté en porte à porte en alternance avec les emballages une semaine sur deux.

	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc
TOTAL SITE 1 ET 2	**25.94**	**97.58**	**91.6**	**78.96**	**94.30**	**94.62**	**74.62**	**95.4**	**49.34**	**82.20**	**60.25**	**75**

TOTAL GENERAL = 979.810 tonnes soit 36.580 kg/an/hab

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

ORDURES MENAGERES :

RÉSULTATS DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES EXPÉDIÉES A L'INCINÉRATION EN TONNES

Les ordures ménagères sont transportées à l'incinération au SMIAA de Maubeuge

	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	déc
TOTAL de la CCSA	598	620	692	561	670	665	601	694	650	698	587	650

TOTAL GENERAL = 7 686 tonnes soit 287kg/an/hab

TONNAGES COLLECTÉS :

	Tonnages collectés
	26 780 habitants
EMBALLAGES	1119 T
VERRE	979 T
Total du tri	**2098 T**
Ordures Ménagères	7 686T
Total ensemble des déchets ménagers	**9 784 T**
Performance par habitant	**Emballages = 41.82 kg/an/hab** **Verre = 36.58 kg/an/hab** **O.M = 287 kg/an/hab**

RÉCAPITULATIF POUR L'ANNÉE 2018

Pour le tri :

1 119 tonnes d'emballages ménagers recyclables + journaux et magazines – **121 tonnes** de refus de tri = **998 tonnes**

979 tonnes de verre

1977 tonnes ont été valorisées.

NB : Les refus de tri sont réexpédiés en CET par SITA pour le site de Fourmies et réexpédiés par RECYCLAGE DES VALLEES au SMIAA pour le site d'Ohain.

Pour les ordures ménagères :

Total ordures ménagères + refus de tri = **7 686 + 121 = 7 807 tonnes**

9 784 tonnes de déchets tous confondus ont été collectés.

Pourcentage du tri « triés et valorisés en matière » par rapport à l'ensemble des déchets ménagers :

(1977 tonnes / 9 784 tonnes) x 100 = 20,20 %

Pour la collecte en porte à porte, 20.20 % de l'ensemble des déchets ménagers ont été valorisés en matière (recyclés).

COÛT DES DÉCHETS MÉNAGERS

DÉPENSES COLLECTE	
Collecte –salaire-transport etc..	1 272 410 €
Traitement tri verre et emballages	219 847 €
Traitement OM au SMIAA	602 956 €
TOTAL DÉPENSES COLLECTE	**2 095 213 €**
ENCOMBRANTS	

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

Collecte	39 320
Traitement des déchets	
Traitement au SMIAA	5 920 €
TOTAL DÉPENSES ENCOMBRANTS	**45 240 €**
AUTRES DÉPENSES	
Autre frais (EDF, eau, tél, déplac…..)	18 693 €
TOTAL DES DÉPENSES	**2 159 146 €**
RECETTES	
Remboursements personnel	75 349 €
T.E.O.M.	938 163 €
Indemnisation assurances / autre	2 088 €
Redevance spéciale	252 000
Recette Eco-emballages	337 156
Verre O-I Manufacturing	29806
Plastiques PAPREC	27 234 €
JRM / GDM/ cartons /acier/ALU/RDV	97 562 €
TOTAL DES RECETTES	**1 759 358 €**

LES DÉCHÈTERIES

SITE 1

La Déchèterie est gérée entièrement en régie depuis le 1er avril 2006.

Rappel : la déchèterie est ouverte à tous les particuliers à raison d'1m3 gratuit par jour non cumulable.

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

Un contrôle d'accès a été mis en place en décembre 2007, les usagers qui désirent se rendre à la déchèterie doivent se munir d'une carte d'accès, délivrée à l'accueil du PIDE au 2 rue Raymond Chomel sur simple demande avec un justificatif de domicile.

A quoi sert le contrôle d'accès ?

- Vérifier que les usagers sont résidents de notre collectivité,
- Donner l'autorisation aux usagers d'amener leurs déchets,
- Permettre de quantifier les visites par jour/semaine/mois/année,
- Visualiser les volumes des différents flux.

Fréquentation de la déchèterie :

- 33 424 visites pour l'année 2018,
- 32 874 visites pour l'année 2017.

Les visites quantifiées ont été saisies sur deux PDA (Personnal device assistant), en service à la déchetterie, équipés de lecteur de code barre, simplicité, rapidité et efficacité.

Traitement des encombrants :
Toutes les matières recyclables (10%) qui peuvent être récupérées sur les encombrants sont valorisées en matière (recyclé). *Exemple : ferrailles d'un canapé…)*

Traitement des bidons souillés, des piles et des pneus :
Ces déchets spéciaux sont envoyés dans des filières spécifiques, pour un traitement adapté et respectueux de l'environnement.

Le bois Propre :
Le bois est redistribué dans les foyers qui le demandent, pour qu'ils puissent se chauffer.

Les Gravats :
Les gravats sont évacués et déposés chez des agriculteurs à leurs demandes, pour remblayer des chemins.

Les DEEE :
Les appareils électriques / Électroniques / Electroménagers

Une recette supplémentaire a été créée et les coûts de traitement ont diminué.

Conteneurs le Relais (textile) :

- 2096 sacs pour 9.01T en 2018
- 1903 sacs pour 8.15 T en 2017

Les sociétés retenues pour l'élimination des déchets :

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

- Traitement des encombrants, bidons souillés R.D.V à Hautmont
- Traitement des élagages et des déchets verts et bois d'agglo R.D.V à Hautmont
- Traitement des gravats filières agricoles R.D.V à Hautmont
- Traitement des ferrailles batterie papiers DEWEZ FOURMIES
- Traitement des pneus ÉCO PHU VALENCIENNES
- Traitement des piles COREPILES

La durée des marchés est deux ans du 1er avril 2017 au 31 mars 2019.

TONNAGES ET NOMBRES DE BENNES - Déchèterie de Fourmies

TYPE DE DÉCHET	**TOTAL**
44 bennes de ferrailles	134 T
61 bennes de cartons	76 T
115 bennes de gravats	1660 T
64 bennes d'incinérables	433 T
91 bennes de déchets verts	942 T
36 bennes d'encombrants	269T
78 bennes à bois	598T
14bennes de plâtre	119 T
Bidons (livrés en Benne)	7.6 T
Batteries (livrées en fourgon)	3.06 T
Piles (enlèvement COREPILE)	0.900 T
Pneus (enlèvement ECO PHU)	3.360 T

Horaires d'ouverture de la déchèterie site 1:

Horaire d'hiver Du 1er novembre au 31 mars			Horaire d'été Du 1er avril au 31 octobre		
Jour	Matin	Après-midi	Jour	Matin	Après-midi
Lundi	FERMÉ	13H – 18H	Lundi	FERMÉ	14H – 19H
Mardi	FERMÉ	FERMÉ	Mardi	FERMÉ	FERMÉ
Mercredi	FERMÉ	13H – 18H	Mercredi	FERMÉ	14H – 19H
Jeudi	FERMÉ	13H – 18H	Jeudi	FERMÉ	14H – 19H
Vendredi	FERMÉ	13H – 18H	Vendredi	FERMÉ	14H – 19H
Samedi	8H - 18H		Samedi	9H - 19H	
Dimanche	9H - 13H	FERMÉ	Dimanche	9H - 13H	FERMÉ

SITE 2

La déchetterie d'Ohain est gérée en régie depuis le 11 septembre 2011.

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

Suite à la mise en place d'un système informatisé pour la déchetterie, le nombre de visite a été comptabilisé à 13 901 visites pour l'année 2018, soit 4,54 visites/foyer/an.

Les sociétés retenues pour l'élimination des déchets :

- Traitement des encombrants, bidons souillés, cartons, déchets verts, bois, ferrailles, batteries R.D.V. à Hautmont
- Traitement des gravats : Filière agricole
- Traitement des pneus : Aliapur
- Traitement des huiles usagées : VEOLIA
- Traitement des vêtements usagés : Le Relais

TONNAGES ET NOMBRES DE BENNES - Déchèterie d'OHAIN

TYPE DE DÉCHET	**TOTAL**
13 bennes de ferrailles	61T190
11 bennes cartons	40 T 320
55 bennes de gravats	810 T
55 bennes d'incinérables	589.810
48 bennes de déchets verts	442 T 760
6 bennes d'encombrants	28 T 440
26 bennes à bois	241 T 220
0 bennes de plâtre	0 T
Bidons (livrés en fourgon)	2.920 T
Batteries (livrées en fourgon)	1.420T
Piles (enlèvement COREPILE)	0.300 T
Pneus (enlèvement ECO PHU)	1.450 T

COÛT GLOBAL DÉCHÈTERIE secteur 1 + 2

DÉPENSES DE BASE	
TRANSPORT DES BENNES	95 660€
TRAITEMENT DES DÉCHÈTS HORS INCINÉRATION	113 939€
INCINÉRATION SMIAA	81 031 €
POSTE GARDIEN+CHAUFFEUR AMPIROL	100 557 €
TOTAL DÉPENSES DE BASE	**391 187 €**
AUTRES DÉPENSES	
DIVERS FONCTIONNEMENT (assurance/taxe ...)	23 760 €
TOTAL AUTRES DÉPENSES	**23 760 €**
TOTAL DES DÉPENSES	**414 947 €**

RECETTES	
FÉRRAILLES + BATTERIES+ CARTONS	25 410 €
D3E	12 602 €

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200043404-20190617-136A-DE

RS PRO + CARTES	16 180 €
TOTAL DES RECETTES	**54 192 €**

LA REDEVANCE SPÉCIALE

Le prix de la redevance des bacs OM est calculé au litre collecté par semaine *(prix du litre 0.0133€)*. Il existe plusieurs types de bacs :

- Bacs 140 litres Prix d'un bac collecté (0.0133 € x 140 litres x 52 semaines) soit 96.82 €
- Bacs 180 litres Prix d'un bac collecté (0.0133 € x 180 litres x 52 semaines) soit 124.48 €
- Bacs 240 litres Prix d'un bac collecté (0.0133 € x 240 litres x 52 semaines) soit 165.98€
- Bacs 340 litres Prix d'un bac collecté (0.0133 € x 340 litres x 52 semaines) soit 235.14 €
- Bacs 750 litres Prix d'un bac collecté (0.0133 € x 750 litres x 52 semaines) soit 518.70 €

Le prix de la redevance des bacs R est calculé au litre collecté par semaine *(prix du litre 0.0067€)*. Il existe plusieurs types de bacs :

- Bacs 140 litres Prix d'un bac collecté (0.0067 € x 140 litres x 52 semaines) soit 48.77 €
- Bacs 180 litres Prix d'un bac collecté (0.0067 € x 180 litres x 52 semaines) soit 62.71 €
- Bacs 240 litres Prix d'un bac collecté (0.0067 € x 240 litres x 52 semaines) soit 83.61 €
- Bacs 340 litres Prix d'un bac collecté (0.0067 € x 340 litres x 52 semaines) soit 118.45 €

La redevance a été facturée aux commerçants, artisans et établissements concernés au mois de juin 2017 et décembre 2018 pour le site 1 et trimestriellement pour le site 2 pour une somme totale de 252 000 € pour les deux sites.
Le reste de la charge est financé par un prélèvement du budget général de 1 230 000 €.
La TEOM (*Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)* pour les deux sites le montant est de 938 163€.

Les actions réalisées en 2018

De Janvier à décembre 2018 : Enquêtes, informations et sensibilisation en porte à porte concernant les refus de tri / Actions de sensibilisation avec les classes dans les écoles CM1 CM2

Avril 2018 : Mise en service de la nouvelle balayeuse.

Novembre 2018 : Actions menées concernant le tri auprès des logements collectifs de Fourmies.

Partenariats

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

CITEO
Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio

Aide pour la communication : CITEO (ex-Eco-Emballages) finance à hauteur de 50% la communication orale
+ les soutiens à la tonne triée pour les recyclables (voir le budget des déchets ménagers).